



Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$4 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation
de la Ville de Montréal of the City of Montreal

CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit:

"LA GAZETTE MUNICIPALE".

Bureau de Poste: 465 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction, devront être adressées comme suit:

"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville, Montréal

(o)

All communications relative to advertisements or subscription should be addressed simply as follows:

"THE MUNICIPAL GAZETTE"
Post Office Box: 465 or 42
Jacques-Cartier Square, Montréal
All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows:

"THE MUNICIPAL GAZETTE"
City Hall Montréal.
Telephone Main 4240.

DELIBERATIONS

BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 19 octobre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumise une offre des représentants de la succession Stanley, C. E. Bagg, de céder à la Ville gratuitement et sans condition la rue connue sous le nom de Baby Avenue, autrefois Ave. Bagg s'étendant du Boulevard St. Laurent aux voies du Pacifique Canadien.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter ladite offre.

2.—Soumis un rapport de l'ingénieur en Chef déclarant que pour fournir l'eau aux résidents de l'Avenue Grand, il sera nécessaire de continuer la conduite existante à l'angle du Boulevard St. Laurent et de la 29ème Ave., sur le Boulevard St. Laurent et de poser dans le prolongement de l'Ave. Bagg, un tuyau à travers la propriété de la succession Bagg jusqu'à l'Avenue Park Extension, au coût de \$10,200.

Soumis à ce sujet une communication de MM. McIntosh & Hyde déclarant que la succession Stanley C. E. Bagg est consentante de permettre à la Ville de poser ses conduites d'eau à travers sa propriété.

Résolu: D'autoriser lesdits travaux, ladite somme de \$10,200 devant être imputée sur le crédit voté pour la pose de conduites principales.

3.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une notification de la M. L. H. & P. Co., que ladite compagnie se propose de poser des conduites souterraines dans la rue Mentana, entre les rues Mont-Royal et Bienville et dans la rue Bienville, entre les rues Christophe Colomb et St. Denis, déclarant que le coût de la remise en bon état du macadam, au-dessus desdites conduites, sera de \$411.

Résolu: D'informer ledite Compagnie d'avoir à déposer ledit montant au Bureau du Trésorier de la Ville, avant de faire lesdits travaux.

4.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une requête au sujet du niveau de la rue Beaumont, dans l'Avenue Park Extension.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

5.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est résolu: D'autoriser la pose de 60 pieds de tuyaux de 8" dans la rue LePailleur, au nord de la rue de Lavaltrie, au coût de \$155.00 ladite somme devant être prise à même le montant voté pour la pose de conduites principales.

6.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 19th October 1912, a. m.

His Worship the Mayor L. A. Lavallée, All the members of the Board.

1.—Submitted an offer from the representatives of the Stanley C. Bagg Estate to cede to the City gratuitously and unconditionally the street known as Baby Avenue, formerly Bagg Avenue, extending from St. Lawrence Boulevard to the C. P. R. tracks.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said offer be accepted.

2.—Submitted a report from the Chief Engineer stating that in order to supply water to the residents of Grand Avenue, it will be necessary to extend the existing main at the corner of St. Lawrence Boulevard and 29th avenue on St. Lawrence Boulevard and to lay in The Bagg Avenue extension, a pipe across the property of the Bagg Estate as far as the Park Avenue extension at the cost of \$10,200.

Submitted in this connection a letter from Messrs McIntosh and Hyde stating that the Stanley, C. Bagg Estate is willing to allow the City to lay water mains across its property.

Resolved: That said works be authorized, the said sum of \$10,200 to be charged against the appropriation for the laying of mains.

3.—Submitted a report from the Chief Engineer anent a notification from the M. S. H. & P. Co., to the effect that said company intends to lay underground conduits in Mentana street, between Mont Royal Avenue and Bienville street, and in Bienville street, between Christophe Colomb Avenue and St. Denis street, stating that the cost of repairing the macadam over the said conduits will be \$411.

Resolved: That the Company be informed that it will have to deposit the said amount with the City Treasurer before beginning said works.

4.—Submitted a report from the Chief Engineer anent petition in connection with the level of Beaumont street, in Park Avenue extension.

Referred: To the Law Department for a report.

5.—On a recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: To lay 60 feet of 8" pipe in LePailleur street north of de Lavaltrie street, at the cost of \$155.00 the said sum to be charged against the amount voted for the laying of mains.

6.—On a recommendation of the Chief of Engineer, it was

Résolu: D'autoriser la pose de 110 pieds de tuyaux de 8" dans la rue Messier, au nord de Mont Royal, au coût de \$250 ladite somme devant être prise à même le crédit voté pour la pose de conduites principales.

7.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une offre de M. Gustave Vinet de céder à la Cité gratuitement et sans conditions la partie de la rue St. Just et de la rue LePailleur, qui s'étend depuis le fleuve jusqu'à la rue Notre Dame.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant d'accepter ladite offre.

8.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une offre du Conseil des Assistantes de l'Institut des Petites-filles de St. Joseph de céder à la Cité la lisière de terrain située sur le côté est de la rue Notre Dame de Lourdes, telle que montrée en rouge sur le plan annexé audit rapport, pour les fins de l'élargissement de ladite rue et pour la construction d'un trottoir sur icelle.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant d'accepter ladite offre.

9.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur un protêt notarié et une mise en demeure de M. F. Gervais au sujet d'une demande de service d'eau sur la rue Darling.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

10.—Soumis un rapport de l'Avocat Consultant de la Cité sur une demande de la Park Realty pour réduction dans l'évaluation de ses propriétés dans l'ancienne paroisse de Saint Laurent.

Résolu: De référer au Président du Bureau des Estimateurs pour sa gouverne.

11.—Soumis un rapport de M. W. P. Archambault sur les saisies-arrests pratiquées contre certains employés.

Résolu: De référer au Trésorier de la Cité.

12.—Soumis un rapport du Département en Loi "re". demande d'exemption de taxe d'égout par les propriétaires de terrains situés entre les rues Viel, Pasteur et Persillier, quartier Bordeaux, déclarant que si les lots de terre compris entre les lignes homologuées sont affectés à un usage public, c'est-à-dire, destinés à l'établissement d'un parc, ils ne sont pas d'après la loi, destinés à des fins de construction, et les propriétaires de ces terrains ne sont pas tenus, d'après la Charte, de contribuer au coût de l'égout que la Ville a fait construire sur la rue Persillier, non plus qu'à payer aucune taxe ou contribution foncière sur ces lots.

Résolu: En conséquence, de référer ledit rapport au Trésorier de la Cité pour sa gouverne.

13.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux recommandant, en vue de mettre fin aux erreurs téléphoniques qui se produisent dans le Bureau de Son Honneur le Maire, d'ajouter, au coût de \$30.00 par année une nouvelle ligne d'échange aux 17 lignes qui sont actuellement en opération pour le service de l'Hôtel de Ville.

Résolu: D'autoriser l'addition de ladite ligne d'échange.

14.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 8 octobre 1912, à l'effet de retourner au Bureau des Commissaires un rapport dudit Bureau "re": construction du tunnel de l'Avenue du Parc et vote d'un crédit de \$180,000 pour cette fin.

Résolu: De faire rapport au Conseil, réitérant ledit rapport et recommandant que les conclusions en soient approuvées.

15.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 16 octobre 1912, à l'effet de retourner au Bureau des Commissaires un rapport dudit Bureau recommandant de changer le site du poste de cochers de la rue St. Hubert, coin de Montigny, pour informer le Conseil si le changement de site proposé peut être fait avant le 1er Mai 1913, date de l'expiration des licences.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

16.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 16 Octobre 1912, à l'effet de retourner au Bureau des Commissaires un rapport dudit Bureau pour ratifier un arrangement avec la Ville de Westmount au sujet de l'entretien des Varioleux, en informant ledit Bureau que le Conseil désire ne faire aucun arrangement avec aucune municipalité pour l'entretien des Varioleux venant de ladite municipalité, et que le Bureau des Commissaires est autorisé à donner instructions au Médecin

Resolved: To lay 110 feet of 8" pipe in Mercier street, north of Mount Royal, at the cost of \$250, the said sum to be charged against the appropriation voted for the laying of mains.

7.—Submitted a report from the Chief Engineer anent an offer from Mr. Gustave Vinet to cede to the City gratuitously and unconditionally that part of de St Just and LePailleur streets, extending from the river to Notre Dame street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer be accepted.

8.—Submitted a report from the Chief Engineer anent an offer of the Conseil des Assistantes de l'Institut des Petites Filles de St. Joseph to cede to the City a strip of land situated on the East side Notre Dame de Lourdes street, tinted red on the plan annexed to the said report for the widening of said street and the construction of sidewalks in same.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer be accepted.

9.—Submitted a report from the Chief Engineer anent a notarial protest and a notification from Mr. F. Gervais anent his application for Water supply in Darling street.

Referred: To the Law Department for a report.

10.—Submitted a report from the Consulting City Attorney anent the application from the Park Realty Company asking for a reduction in the assessment of its properties in the former parish of St. Laurent.

Referred: To the President of the Board of Assessors for his guidance.

11.—Submitted a report from Mr. P. W. Archambault anent attachments on certain employee's salaries.

Referred: To the City Treasurer.

12.—Submitted a report from the Law Department "re" request for exemption from sewer tax on the part of the proprietors of lots situated between Viel, Pasteur and Persillier, Bordeaux ward, stating that if the lots of lands situated between the homologated lines are for a public use, i. e., reserved for the establishment of a Park, they are not according to law, for designed building purposes and the proprietors of these lots, are not bound, according to the Charter to contribute to the cost of the sewer which the City has laid in Persillier street nor to pay any tax or assessment on said lots.

Resolved: That the said report be referred to the City Treasurer for his guidance.

13.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings recommending that in order to put an end to the telephone errors which occur in His Worship the Mayor's office, that a new exchange line at the cost of \$30 per year be connected with the 17 lines which are now in operation for the City Hall service.

Resolved: That the addition of said exchange line be authorized.

14.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 8th October 1913 referring back to the Board of Commissioners a report of said Board "re" construction a tunnel on Park Avenue and voting of an appropriation of \$180,000 for said purpose.

Resolved: That a report be made to Council, reaffirming the said report and recommending that the conclusions of same be approved of.

15.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 16th October 1912 referring back to the Board of Commissioners a report of said Board recommending that location of the cab-stand of St. Hubert street, corner of de Montigny be changed with instructions to inform the Council whether the proposed change of location can be made before the 1st May 1913, date of the expiry of licenses.

Referred: To the Law Department for a report.

16.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 16th October 1912, referring back to the Board of Commissioners a report of said Board to ratify an agreement with the Town of Westmount anent the care of patients suffering from small-pox and informing the said Board that this Council desires that no agreement be made with any municipality for the care of patients suffering from small-pox coming from such municipality and also authorizing the Board of Commissioners

Officier de Santé de recevoir à l'Hôpital des Varioleux; les patients venant des municipalités environnantes, quand cela peut se faire sans incommoder la Cité et pouvu qu'une somme de pas moins de \$5 par jour soit payée à la Cité pour l'entretien de tel patient.

Résolu: Que le Bureau concourt dans la décision du Conseil et d'informer en conséquence le Docteur Laberge et les municipalités environnantes.

17.—Soumis un rapport du Département en Loi "re": protét à la Montreal Water & Power Co.

Résolu: De référer au Département en Loi (M. Lavallée) pour préparer un projet de protét et soumettre au Bureau, ou soumettre la copie qui a été préparée.

18.—Soumis un rapport de l'Avocat consultant de la Cité "re": réclamation de la John McDougall Caledonian Iron Works pour balance due sur la pompe de l'Avenue Papineau.

Résolu: De transmettre copie dudit rapport au Trésorier de la Cité et de déposer aux archives.

19.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 14 octobre 1912 à l'effet de référer au Bureau des Commissaires une lettre du Département en Loi demandant d'être autorisé à confesser jugement dans une cause de Léon Galipeau vs la Cité de Montréal.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accorder l'autorisation demandée par le Département en Loi.

20.—Soumis un rapport du département en Loi "re": Montreal Tramways Investigation.

Résolu: Conformément audit rapport de donner instructions aux officiers et employés municipaux d'apporter toute la diligence possible, lorsque des travaux ou des renseignements pourront leur être demandés par le Département en Loi pour les fins de ladite enquête et de se tenir à l'entièr disposition dudit Département lorsque requis par lui à cet effet.

Adjournement.

L. N. SENECA,
Secretary.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 21 octobre 1912, a. m.

Monsieur J. Ainey, Président; MM. Godfrey, Lachapelle et Dupuis.

Les minutes sont lues et confirmées.

1.—Le Bureau prend de nouveau en considération la résolution du Comité Exécutif de l'Exposition pour le Bien Etre des Enfants, à l'effet de prier la Ville de fournir un local pour conserver les exhibits de ladite exposition dans une propriété située sur le terrain acquis par la Ville pour le prolongement du Boulevard St. Laurent.

Résolu: Que le Bureau des Commissaires regrette de ne pouvoir accéder à cette demande, attendu que ladite propriété doit être vendue prochainement à l'encaissement, et que la Ville ne peut en disposer pour d'autres fins, quelles qu'elles soient.

2.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est
Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de de permettre à M. Damien Lalonde d'installer deux chaudières à vapeur de la force de 100 c. v. sur le lot No. Cad. 328, quartier St. Denis, rue Christophe Colomb.

3.—Soumise une offre de M. E. R. Décarie, représentant M. Jos. Perrier, de vendre à la Cité la propriété coin nord-est de la rue Mountain et de la rue St-Antoine, comprenant une partie du lot No. 666 du quartier St. Antoine, y compris les bâties y érigées, moyennant la somme de \$18,000 en rapport avec l'expropriation pour l'élargissement de la rue Mountain.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter ladite offre.

4.—Soumise une communication de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, au sujet de la fermeture à bonne heure.

to give instructions to the Medical Health Officer to receive in the small-pox hospital, any patients coming from the surrounding municipalities, when this can be done without any inconvenience to the City and provided that the sum of not less than \$5.00 per day be paid to the City for the care of such patient.

Resolved: That the Board concurs in the Council's decision and that Dr Laberge and the surrounding municipalities be notified accordingly.

17.—Submitted a report from the Law Department "re" protest to the Montreal Water & Power Coy.

Resolved: That the same be referred to the Law Department (Mr. Lavallée) with instructions to prepare a draft of protest or copy and to submit the same or a copy thereof to the Board.

18.—Submitted a report from the consulting City Attorney "re" claim of the John McDougall Iron Works for balance due on the Papineau avenue pump.

Resolved: That a copy of said report be transmitted to the City Treasurer and that the same be filed record.

19.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 14th October 1912, referring to the Board of Commissioners a letter from the Law Department asking to be authorized to confess judgment in the case of Leon Galipeau vs the City of Montreal.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said authorization be granted to the Law Department.

20.—Submitted a report from the Law Department "re" Montreal Tramways Investigation.

Resolved: In accordance with said report, that instructions be given to the civic officials and employes to perform the work or to give all the information which may be asked of them by the Law Department for the purpose of said investigation, within the shortest possible delay, and to place themselves at the entire disposal of said Department when requested so to do.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary

* * *

Report of meeting held on the 21st October 1912, a. m.

Present: Mr. J. Ainey, in the chair, and Messrs Godfrey, Lachapelle and Dupuis.

The minutes were read and confirmed.

1.—The Board again considered the resolution of the Exécutif Committee of the Exhibition of the Child Welfare, asking the City to supply a room to store the exhibits of said exhibition in a property situated on the land purchased by the City for the extension of St. Lawrence Boulevard.

Resolved: That the Board of Commissioners regret to be unable to grant said request, inasmuch as said property is to be sold shortly by auction and that the City cannot dispose of it for any other purpose whatsoever.

2.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that Mr. Damien Lalonde be allowed to erect two 100 h. p. steam boilers on cad. lot No. 328, St. Denis ward, Christophe Colomb street.

3.—Submitted a letter from Mr. E. R. Décarie, representing Mr. Jos. Perrier, offering to sell to the City the property situated on the north-east corner of Mountain and St. Antoine streets, comprising a part of lot No. 666 of St. Antoine ward, including the buildings thereon erected, for the prices of \$18,000, in connection with the expropriation for the widening of Mountain street.

Resolved: To report to Council recommending that said offer be accepted.

4.—Submitted a communication from the Association of Retail Merchants of Canada, anent the early closing of stores.

Résolu: D'informer ladite association que les Commissaires ne peuvent intervenir dans cette question qui relève exclusivement du Conseil.

5.—Soumis une offre de M. N. E. Brais de vendre à la Cité un certain terrain, pour l'érection d'un garage.

Résolu: D'informer M. Brais que la Ville n'a pas besoin de terrain actuellement.

Ajournement.

L. N. SENECA,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 21 octobre 1912

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Robinson, Prud'homme, Boyd, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Larivière, Morin, Martin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Blumenthal, Vandelac, Macdonald, Ménard, Judge et MM. Ainey, Dupuis, Godfrey et Lachapelle, Commissaires.

Le procès verbal des deux dernières assemblées est lu et confirmé.

REQUETES.

1.—De M. N. Bouvier demandant la permission d'établir une forge sur la rue Christophe Colomb.

Renvoyée au Bureau des Commissaires.

2.—De l'Ingénieur en Chef, insistant pour que le Conseil prenne une décision sur la question de l'établissement d'un boulevard sur les berges de l'aqueduc.

Déposé sur le bureau pour être mise à l'étude en même que le 3ème item de l'ordre du jour.

3.—Du Département en Loi, informant le Conseil que la ligne homologuée de la rue St. Timothée, entre la rue des Commissaires et la rue Craig, a été effaçée.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ladite communication soit déposée aux archives et qu'une copie en soit transmise à l'Inspecteur de la Cité.

RAPPORTS.

4.—Du Bureau des Commissaires à l'effet de voter une somme de \$32,070.50 pour acheter certaine propriété sur la Place Youville, afin d'y construire une station de pompage.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

5.—Du Bureau des Commissaires, pour opérer le virement d'un montant de \$200, à l'effet de permettre au Superintendant des Edifices d'assister à la Convention de la "American Society of Municipal Improvements".

6.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$3,000 "re" Enquête sur la Compagnie de Tramways de Montréal devant la Commission d'Utilité Publique.

7.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$5,500 pour construire un égout dans le Boulevard St-Laurent, entre les rues Notre-Dame et des Commissaires.

8.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un montant de \$1,600 pour poser des conduites d'eau dans le Boulevard St. Laurent.

9.—Du Bureau des Commissaires, pour payer à M. James McGarr \$97.50 en règlement final de sa réclamation.

10.—Du Bureau des Commissaires, pour adjuger un contrat à l'effet de poser un toit sur le restaurant de M. T. Bayard, au Parc La Fontaine.

Resolved: That said association be informed that the Commissioners have nothing to do with this question which is exclusively within the province of the Council.

5.—Submitted a letter from Mr. N. E. Brais, offering to sell to the City a certain piece of land for the erection of a garage.

Resolved: That Mr. Brais be informed that the City does not need any land at the present time.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary

CITY COUNCIL

Report of special meeting held on the 21st October 1912.

His Worship the Mayor Mr. L. A. Lavallée, in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Robinson, Prud'homme, Boyd, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Larivière, Morin, Martin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Blumenthal, Vandiac, Macdonald, Ménard, Judge and Messrs Ainey, Dupuis, Godfrey and Lachapelle, Commissioners.

The minutes of the two last sittings were read and confirmed.

PETITIONS

1.—From Mr. N. Bouvier, for leave to install a blacksmith shop on Christophe Colomb st.

Referred to the Board of Commissioners.

2.—From Chief Engineer, urging Council to take a decision on the question of establishing a boulevard on the banks of the aqueduct.

Laid on the table to be considered with the 3rd order of the day.

3.—From Law Department informing Council that the homologated line of St. Timothy st., between Commissioners and Craig sts., had been erased.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald ROBINSON, it was

Resolved: That said communication be filed of record and that a copy thereof be transmitted to the City Surveyor.

REPORTS.

4.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$32,070.50 to purchase a certain property on Youville Place for the construction of a pumping station.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. Ward, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

5.—From Board of Commissioners, to vary a sum of \$200 to allow the Superintendent of Buildings to attend the Convention of American Society of Municipal Improvements.

6.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$3,000 "re" Montreal Tramways Company Investigation before Public Utilities Commission.

7.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$5,500 to construct a sewer in St. Lawrence Boulevard between Notre Dame and Commissioners sts.

8.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$1,600 to lay water pipes in Boulevard St. Lawrence.

9.—From Board of Commissioners, to pay \$97.50 to Mr. James McGarr in full settlement of his claim.

10.—From Board of Commissioners, to award contract for a roof on La Fontaine Park restaurant to Mr. I. Bayard.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

11.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer \$32.50 à l'Hôpital Western pour soins donnés au constable Bluteau.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GARCEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

12.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$134.35 d'un crédit voté au Parc Mont Royal.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

13.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'adjudiquer le contrat pour le pavage de la rue Drummond en bithulitique.

14.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'adjudiquer le contrat pour le pavage de la rue Peel en bithulitique.

15.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'adjudiquer le contrat pour le pavage de la rue McGregor en bithulitique.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Martin.

16.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de confesser jugement dans une cause de Léon Galipeau vs la Cité.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

17.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'adjudiquer le contrat pour l'achat de trois automobiles pour les contremaîtres du département de la Voirie.

Délibération remise à la demande de M. N. Lapointe.

18.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de rembourser les dépôts "re" soumissions pour le mur de revêtement des rues Cartier et Ste Rose.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

19.—Du Bureau des Commissaires, pour vendre à M. Noel Emond une lisière de terrain située au coin des rues Ste-Emilie et Delinelle.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LETOURNEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

20.—Du Bureau des Commissaires, pour avertir les locataires des propriétés du Boulevard St. Laurent d'avoir à évacuer les maisons qu'ils occupent le premier mai prochain.

21.—Du Bureau des Commissaires, pour rembourser à M. E. D. Hofeller un dépôt de \$1,770.91.

22.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de rembourser un dépôt de \$1,537.25 à la Sicily Asphaltum Paving Co.

23.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de rembourser un dépôt de \$1,102.12 à la Warner Quinlan Co.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

24.—Du Bureau des Commissaires, répondant à une question au sujet de la nomination d'un Déetective en Chef.

25.—Du Bureau des Commissaires, répondant à certaines questions "re" inspection de boutiques de barbiers.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et que copies en soient transmises aux échevins intéressés.

26.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. Joseph Godbout de construire une marquise à l'angle des rues Roy et Drolet.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

27.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de la "Canadian Consolidated Rubber Co." pour l'achat de vieilles paires de bottes.

28.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permet-

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

11.—From Board of Commissioners, to pay \$32.50 to the Western Hospital for hospitalization of constable Bluteau.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

12.—From Board of Commissioners to very a sum of \$134.35 appropriation for Mount Royal Park.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

13.—From Board of Commissioners, to award contract for the paving of Drummond St., in Bithulitic composition.

14.—From Board of Commissioners, to award contract for the paving of Peel st., in Bithulitic composition.

15.—From Board of Commissioners, to award contract for the paving of MacGregor st., in Bithulitic composition.

Consideration deferred, at the request of Ald. Martin.

16.—From Board of Commissioners, to confess judgment in a case of Léon Galipeau vs the City.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

17.—From Board of Commissioners, to award contract for three automobiles for the foremen of the Road Department.

Consideration deferred, at the request of Ald. N. Lapointe.

18.—From Board of Commissioners, to refund deposits "re" tenders for the revetment wall on Cartier and St. Rose Sts.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

19.—From Board of Commissioners, to sell a strip of land corner St. Emily and Delinelle Sts., to Mr. Noel Emond.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

20.—From Board of Commissioners, to notify tenants of properties on St. Lawrence Boulevard to vacate the premises they occupy on the 1st May next.

21.—From Board of Commissioners, to refund deposit of E. D. Hofeller amounting to \$1,770.91.

22.—From Board of Commissioners, to refund deposit to the Sicily Asphaltum Paving Co., amounting to \$1,537.25.

23.—From Board of Commissioners, to refund deposit to the Warner Quinlan Co., amounting to \$1,102.12

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

24.—From Board of Commissioners, replying to a question "re" appointment of the Chief Detective.

25.—From Board of Commissioners, replying to a certain question "re" inspection of barber shops.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and that copies thereof be transmitted to the Aldermen interested.

26.—From Board of Commissioners, to allow Mr. Jos. Godbout to erect a marquise corner Roy and Drolet.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

27.—From Board of Commissioners, to accept offer of Canadian Cons. Rubber Co. to purchase old rubber boots.

28.—From Board of Commissioners, to allow the Ken-

tre à la "Kenmore Co., Ltd." d'ériger une marquise dans le quartier St. Georges.

29.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Bell Telephone Co., de poser des conduites souterraines dans certaines parties de rues.

30.—Du Bureau des Commissaires, au sujet de la demande de la "Canadian Northern Ontario Railway Co." pour permission de traverser certaines rues du quartier Bordeaux.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

31.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$180,000 pour construire le tunnel de l'avenue du Parc.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Poissant.

32.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de l'Institut des Petites Filles de St. Joseph de céder une lisière de terrain pour élargir la rue Notre-Dame de Lourdes.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

33.—Du Bureau des Commissaires, pour accepter l'offre de M. Gustave Vinet de céder certaines parties de rues dans le quartier Longue Pointe.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

34.—Du Bureau des Commissaires, pour acheter de M. Jos. Perrier une certaine propriété pour l'élargissement de la rue Mountain.

35.—Du Bureau des Commissaires, pour acheter une certaine propriété de MM. Angle et Lemesurier pour y établir une caserne de pompiers.

Délibération remise à la demande M. l'échevin Martin.

36.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à M. D. Lalonde d'installer des chaudières à vapeur sur la rue Christophe Colomb.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

37.—De la Commission de Législation pour autoriser le Maire et le Greffier de la Cité à signer les pétitions relatives au bill de la Cité et pour nommer une délégation pour représenter la Ville à Québec.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin Martin dissident.)

38.—De la Commission de Législation, au sujet de l'établissement d'un Bureau de Censure pour les salles de vues animées.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

39.—De la Commission de Législation, demandant un crédit de \$2,500 pour payer les dépenses se rattachant au bill de la Cité soumis à la Législature Provinciale.

Renvoyé au Bureau des Commissaires.

INTERPELLATIONS

40.—Certaines questions sont posées au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil par

(a) M. l'échevin Poissant, "re" acceptation des rues où les lots ayant front sur la rue n'ont pas de ruelles.

(b) M. l'échevin Clément, au sujet de l'effacement de la ligne homologuée de la rue Marie Anne.

ORDRE DU JOUR

41.—Etant lu l'ordre du jour pour étudier en troisième lecture, un règlement amendant le règlement No. 139 de St. Louis du Mile-End.

more Co. Ltd., to erect a marquise in St. George ward.

29.—From Board of Commissioners, to allow the Bell Telephone Co., to lay underground conduits on certain portions of streets.

30.—From Board of Commissioners, anent application of the Canadian Northern Ontario Railway Co., to cross certain streets in Bordeaux ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

31.—From Board of Commissioners, to vote \$180,000 to construct a tunnel on Park Avenue.

Consideration deferred, at the request of Ald. Poissant.

32.—From Board of Commissioners, to accept offer of L'Institut des Petites Filles de St. Joseph to cede a strip of land to widen Notre Dame de Lourdes st.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

33.—From Board of Commissioners, to accept offer of Mr. Gustave Vinet to cede certain portions of streets in Longue Pointe ward

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

34.—From Board of Commissioners, to purchase a certain property from Mr. Jos. Perrier for the widening of Mountain st.

35.—From Board of Commissioners, to purchase a property from Messrs Angle and Lemesurier for the erection of a fire station.

Consideration deferred, at the request of Ald. Martin.

36.—From Board of Commissioners, to allow Mr. D. Lalonde to install boilers on Christophe Colomb St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

37.—From Legislation Committee, to authorize the Mayor and City Clerk to sign the petitions in connection with the City's bill and to appoint a delegation to represent the City in Quebec.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Martin dissenting.)

38.—From Legislation Committee, concerning establishment of a Board of Censorship for moving pictures.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

39.—From Legislation Committee, for an appropriation of \$2,500 for expenses in connection with City's bill, before the Provincial Legislature.

Referred to the Board of Commissioners.

QUESTIONS.

40.—Certain questions were put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by

(a) Ald. Poissant, "re" acceptance of streets where lots fronting on same have no lanes.

(b) Ald. Clément, anent érasure of the homologated line of Marie Ann st.

ORDER OF THE DAY.

41.—The order of the day being read for the third reading of a by-law to amend by-law No. 139 of St. Louis du Mile-End.

A ce sujet, soumise et lue une opinion du Bureau Légal déclarant que l'édit règlement ne peut être adopté sans une autorisation spéciale de la Législature de Québec.

Sur proposition de M. l'échevin TURCOT, appuyée par M. l'échevin MAYRAND, il est

Résolu: Que ce projet de règlement soit biffé de l'ordre du jour et renvoyé à la Commission de Législation avec l'opinion du Bureau Légal et la lettre de MM. Bisailon & Brossard, et que ladite Commission soit priée d'insérer dans les amendements de la Charte une clause autorisant la Cité à adopter des règlements permettant l'établissement de maisons de commerce sur l'Avenue du Parc.

42.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement à l'effet de permettre à la "Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Co.", de construire un tunnel d'une certaine profondeur sur la rue Cathcart, à partir de l'Avenue McGill College, l'édit règlement est lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que la règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue de façon à permettre l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture et,

Le titre, le préambule et les sections 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

La section 3 étant lue,

M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON,

Propose: Que ladite section soit agréée.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: L. A. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Morin, Fraser, Giroux, Stroud, Blumenthal, Vandelaar, Judge.—20.

Contre: Ward, Boyd, Larivière, Martin.—4.

Ainsi elle est agréée.

Les sections 4 et 5 étant lues, elles sont agréées.

M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, propose alors,

Que l'édit règlement soit maintenant lu une deuxième fois:

Le Conseil se partage comme suit sur cette proposition:

Pour: L. A. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Morin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Blumenthal, Vandelaar, Pudge.—23.

Contre: Ward, Boyd, Larivière, Martin.—4.

Ainsi elle est adoptée et l'édit règlement est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que la règle 84 des règles du Conseil soit suspendue et que l'édit règlement soit maintenant lu une troisième fois. (MM. les échevins Larivière, Ward, Boyd dissidents.)

L'édit règlement est en conséquence lu une troisième fois (M. l'échevin Boyd dissident.)

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que l'édit règlement soit numéroté, enrégistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

43.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du bureau des Commissaires concernant l'établissement d'un boulevard sur les berges de l'aqueduc.

A ce sujet, lue une communication de l'Ingénieur en chef de la Ville demandant que la Cité prenne une décision immédiate sur cette question,

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

In this connection, submitted and read an opinion from the Law Department to the effect that said by-law could not be adopted without special authorization from the Quebec Legislature.

On motion of Ald. TURCOT, seconded by Ald. MAYRAND, it was then

Resolved: That said by-law be struck from the order sheet and referred to the Legislation Committee together with the opinion of the Law Department and the letter from Messrs Bisailon & Brossard and that the said Committee be requested to insert in the proposed amendments to the City Charter a clause allowing the City to adopt by-laws to permit business establishments on Park Avenue.

42.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Co., to construct a tunnel at a certain depth on Cathecart St., from McGill College Ave.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That rule 84 of the rules of Council be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in second reading.

The Council accordingly proceeded to consider said by-law in second reading and,

The title, the preamble and sections 1, 2, being read, the same were agreed to.

Section 3 being read,

Ald. L. A. LAPOINTE, moved, seconded by Ald. BOBINSON,

That the same be agreed to.

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Morin, Fraser, Giroux, Stroud, Blumenthal, Vandelaar, Judge.—20.

Nays: Ward, Boyd, Lariviere, Martin.—4

So it was agreed to.

Sections 4 and 5 being read, the same were agreed to.

Ald. L. A. LAPOINTE then moved, seconded by Ald. ROBINSON,

That said by-law be now read a second time.

The Council divided thereon.

Yeas: L. A. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Garceau, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Mayrand, Emard, Bastien, Turcot, Drummond, Morin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Blumenthal, Vandelaar, Judge.—23.

Nays: Ward, Boyd, Lariviere, Martin.—4

So it was carried and

Said by-law was accordingly read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That rule 84 of the rules of Council be suspended and that said by-law be now read a third time, (Ald. Larivière, Ward and Boyd dissenting.)

Said by-law was accordingly read a third time (Ald. Boyd dissenting.)

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

43.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners concerning the establishment of a boulevard on the banks of the aqueduct.

In this connection submitted and read a communication from the Chief Engineer urging the City to take a decision on this matter.

And, a debate arising,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. EMARD, it was

Résolu: Que l'étude de cette question soit remise à une séance ultérieure du Conseil et que Son Honneur le Maire soit respectueusement prié de mettre cet item, le premier sur le feuilleton de ladite séance, et que le Greffier de la Cité reçoive instructions de transmettre à chacun des membres de ce Conseil, une copie de la communication de l'Ingénieur en Chef sur cette question.

44.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires pour permettre à M. P. W. Skelly de vendre de la gazoline dans la rue Berri.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

45.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires

(a) Pour adjuger le contrat pour la construction d'un égout dans la rue de Vaudreuil, quartier Longue Pointe.

(b) Pour inscrire dans le registre des rues certaines parties des rues Mercier et Lebrun dans le quartier Longue Pointe.

(c) Pour adjuger le contrat pour la construction d'un égout dans la rue de la Peltrie, quartier Longue Pointe.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

46.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M. l'échevin Clément pour reconsiderer la resolution "re" dénommement des rues St. Denis et Fénélon.

M. l'échevin CLEMENT, appuyé par M. l'échevin FRAZER,

Propose: Que la résolution adoptée par le Conseil en date du 27 mai dernier "re" dénomination des rues St. Denis et Fénélon soit abrogée et annulée.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin BASTIEN, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ladite motion soit renvoyée au Bureau des Commissaires pour étude et rapport dans le plus court délai possible.

47.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération les avis de motions

(a) De M. l'échevin Bastien pour amender le règlement No. 210 afin de permettre à la Cie des Tramways de Montréal de transporter du fret.

(b) De M. l'échevin Boyd pour abroger et remplacer le règlement No. 130 "re" fumée.

Sur proposition de M. l'échevin BASTIEN, appuyée par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur le feuilleton.

48.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement concernant les voitures qui se rendent aux incendies.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

49.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement concernant les signaux d'alarmes pour certaines voitures, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

50.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement pour amender le règlement No. 351, "re" Département en Loi,

Ledit item est biffé du feuilleton.

51.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement concernant la construction des édifices sur la rue St. Denis, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin POISSANT, appuyée par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que la règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue de façon à permettre la deuxième lecture du règlement présentement devant le Conseil.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture et

Resolved: That consideration of this question be deferred until the next meeting of the Council and that His Worship the Mayor be respectfully requested to put the same as the first item on the order of the day for said meeting, and that the City Clerk be instructed to transmit to every member of the Council a copy of the communication of the Chief City Engineer on this matter.

44.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to allow Mr. P. W. Skelly to sell gazoline on Berri st.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said reports be adopted.

45.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners

(a) To award a contract for the construction of a sewer in De Vaudreuil st., Longue Pointe ward.

(b) To inscribe in the register of streets portions of Mercier and Lebrun sts., in Longue Pointe ward.

(c) To award contract for the construction of a sewer in de La Peltrie St., Longue Pointe ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted.

44.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Clément to reconsider resolution "re" naming of St. Denis and Fenelon st.

Ald. CLEMENT moved, seconded by Ald. FRASER, That the resolution adopted by the Council on the 27th May last "re" naming of St. Denis and Fenelon sts., be repealed and annulled.

And, a debate arising,

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. LARIVIERE; it was

Resolved: That said motion be referred to the Board of Commissioners for examination and report within the shortest possible delay.

47.—The order of the day being read to consider notices of motions

(a) By Ald. Bastien, to amend by-law No. 210 to allow the Montreal Tramways Co., to haul freight,

(b) By Ald. Boyd, to repeal and replace by-law No. 130 "re" smoke.

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

48.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning vehicles proceeding to fires,

Said by-law was accordingly read a first time.

49.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning alarm signals for certain vehicles, said by-law was accordingly read a first time.

50.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 351 "re" Law Department.

The same was

Ordered: To be struck.

51.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on St. Denis st., said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. POISSANT, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That rule 84 of the rules of Council be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in second reading.

The Council accordingly proceeded to consider said by-law in second reading and

La section 1 étant lue, elle est agréée.

La section 2 étant lue,

M. l'échevin POISSANT,, appuyé par M. l'échevin VANDELAC,

Propose: Qu'elle soit agréée.

Le Conseil se partage comme suit:

Pour Ward, Larivière, Poissant.—3.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Monahan, Clément, Emard, Bastien, Fraser, Séguin, Stroud, Blumenthal, Macdonald, Judge.—15.

Cette proposition est ainsi rejetée.

M. l'échevin POISSANT propose alors appuyé par M. l'échevin LARIVIERE:

Que ludit règlement, ainsi amendé, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le Conseil se partage:

Pour: Ward, Larivière, Poissant.—3.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Monahan, Clément, Emard, Bastien, Drummond, Fraser, Séguin, Stroud, Blumenthal, Macdonald, Judge.—16.

Ladite proposition est ainsi rejetée.

52.—Etant lu l'ordre du jour pour amender le Règlement No. 63 "re" Edifices dans le quartier Notre Dame de Grâces.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin MACDONALD, appuyée par M. l'échevin PRUD'HOMME, il est

Réolu: Que la règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue, de façon à permettre les deuxième et troisième lectures du règlement maintenant devant le Conseil.

Le Conseil procède alors à la deuxième lecture dudit règlement et

Le titre et les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lus, ils sont agréés.

Ledit règlement est alors lu une deuxième et troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin MACDONALD, appuyée par M. l'échevin CLEMENT, il est

Réolu: Que ludit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures les règlements,

(a) Pour amender le règlement No. 445 "re" Edifices dans le quartier Notre Dame de Grâces.

(b) Pour amender les règlements Nos. 417 et 445 "re" Edifices dans le quartier Notre Dame de Grâces.

(c) Pour amender le règlement No. 369 "re" musiciens ambulants.

Ordre est donné de les afficher du feuilleton.

54.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures des règlements,

(a) Pour amender les Règlements Nos. 11 et 19 concernant les édifices dans le quartier Bordeaux.

(b) Pour annexer une certaine partie du quartier Ste Marie au quartier Rosemont.

On ne procède pas à l'étude desdits règlements.

55.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures des règlements,

(a) Pour amender le règlement "re" voitures.

(b) Pour amender le règlement No. 447 "re" Edifices dans la rue Angers.

Lesdits règlements sont en conséquence lus une première fois.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin JUDGE.

Le Conseil s'adjourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité..

Section 1 being read, the same was agreed to
Section 2 being read, Ald. POISSANT moved, seconded by Ald. VANDELAC,

That the same be agreed to.

The Council divided:

Yeas: Ward, Larivière, Poissant.—3.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Monahan, Clément, Emard, Bastien, Fraser, Séguin, Stroud, Blumenthal, Macdonald, Judge.—15.

So it passed in the negative.

Ald. POISSANT then moved, seconded by Ald. LARIVIERE,

That said by-law, as amended, be now read a second time.

The Council divided:

Yeas: Ward, Larivière, Poissant.—3.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Monahan, Clément, Emard, Bastien, Drummond, Fraser, Séguin, Stroud, Blumenthal, Macdonald, Judge.—16.

So it passed in the negative.

52.—The order of the day being read to amend by-law No. 63 "re" buildings in Notre Dame de Grâces ward.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

Resolved: That rule 84 of the rules of Council be suspended and that the Council do now proceed with the second and third reading of said by-law.

The Council accordingly proceeded with the second reading of said by-law and,

The title and sections 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second and a third time.

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

53.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of by-laws

(a) To amend by-law No. 445 "re" buildings in Notre Dame de Grâces ward.

(b) To amend By-laws Nos. 417 and 445 "re" buildings in Notre Dame de Grâces ward.

(c) To amend by-law No. 369 "re" itinerant musicians,

The same were.

Ordered: To be struck.

54.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of by-laws

(a) To amend by-laws Nos. 11 and 19 concerning buildings in Bordeaux ward.

(b) To annex a certain part of St. Mary ward to Rosemond ward.

The same were not proceeded with.

55.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of by-law

(a) To amend by-law "re" vehicles.

(b) To amend by-law No. 447 "re" buildings on Anvers st.

Said by-laws were accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. JUDGE.

The Council adjourned.

L. O. DAVID,

City Clerk

JULES CREPEAU.

Asst. City Clerk.

BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 22 octobre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil tenue le 14 octobre, à l'effet de référer au Bureau des Commissaires et au Département en Loi au avis de la Commission de Chemin de Fer concernant l'autorisation de certaines causes le 15 novembre 1912.

Résolu: De référer au Département en Loi.

2.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" demande d'exemption de taxes foncières générales sur lots 25 et 27 du village de la Côte des Neiges, question de vente à MM. Laurendeau et al, déclarant que le compte de \$1,952 porté au rôle d'évaluation des terrains comme ayant appartenu à The Northmount Land Co., et maintenant en la possession de MM. Laurendeau et al, est dû à la Cité de Montréal, et qu'il doit être payé.

Résolu: D'informer le Trésorier de la Cité et le Président du Bureau des Estimateurs en conséquence.

3.—Soumise une lettre du Révérend J. O. Maurice invitant Son Honneur le Maire et le Bureau des Commissaires à assister à la clôture de l'Exposition pour le Bien-être des Enfants.

Résolu: De remercier M. Maurice de son invitation, et de l'informer que les Commissaires se feront un plaisir de s'y rendre.

4.—Vu le décès de M. Corbeil, ancien employé de la Ville, il est

Résolu: De prier l'Ingénieur en Chef de ne pas procéder à la préparation du rapport demandé, quant aux états de services dudit M. Corbeil.

5.—Le rapport sur les cas de maladies contagieuses déclarées au Bureau durant la semaine finissant le 19 octobre, est soumis et déposé aux archives.

6.—M. l'échevin Larivière demande de construire immédiatement le canal d'égout de la rue Notre Dame, à partir de la Pointe aux Trembles jusqu'à l'égout qui est en voie de construction à la Longue Pointe, vu l'intention de la Compagnie des Chars Urbains de mettre une double voie sur la rue Notre Dame.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

7.—L'Ingénieur en Chef est prié de déléguer un ingénieur arpenteur pour mesurer la propriété de la Cité, réservée pour la rue Lacasse à la rue Notre Dame, et s'assurer si la Compagnie du Grand Trunk empiète avec ses voies de garage sur la propriété de la Ville.

Ajournement.

L. N. SENECA,
Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 22 octobre 1912, p. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Son Honneur le Maire informe le Bureau qu'il a reçu de la municipalité de St. Paul l'Ermite un chèque de \$125 pour être versé à la brigade des Pompiers.

Résolu: D'informer le Chef du Département des Incendies en conséquence.

2.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" demande de la Central Railway Company of Canada à la Commission des Chemins de Fer pour approbation de la déviation de sa route dans la Cité de Montréal.

Résolu: De faire rapport au Conseil l'informant que le Bureau a donné instructions au Département en Loi de comparaître devant ladite Commission et d'insister pour que le changement de site, s'il est permis, soit construit en-dessous des rues de la Ville, y compris le chemin de la Côte St. Michel, et que les terminus de la compagnie

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 22nd October, 1912, a. m.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board

1.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 14th October, referring to the Board of Commissioners and to the Law Department a notice from the Board of Railway Commissioners concerning the hearing of certain cases on the 15th November 1912.

Referred to the Law Department.

2.—Submitted a report from the Law Department "re" application for exemption from general assessments on lots 25 and 27 of the Village of Côte des Neiges, sold to Messrs Laurendeau et al, stating that the tax of \$1,952, which appears on the assessment roll of the lands as having been owned by the Northmount Land Co., and now possessed by Messrs Laurendeau et al, is due to the City of Montreal, and that the same must be paid.

Resolved: That the City Treasurer and the President of the Board of Assessors be notified accordingly.

3.—Submitted a letter from Revd. J. O. Maurice, inviting His Worship the Mayor and the Board of Commissioners to attend the closing of the Child Welfare Exhibition.

Resolved: To thank Mr Maurice for his invitation and with pleasure.

4.—Owing to the demise of Mr. Corbeil, a former City employee, it was

Resolved: That the Chief Engineer be requested not to proceed with the preparation of the report asked for, concerning the said Mr. Corbeil.

5.—A return of cases of contagious diseases reported to the Board during the week ending on the 19th October was submitted and filed of record.

6.—Ald Larivière asked that the sewer of Notre-Dame street be constructed immediately, from Pointe aux Tremble to the sewer now being laid in Longue Pointe, inasmuch as the Tramways Company intends to lay a double track on Notre Dame street.

Referred to the Chief Engineer for a report.

7.—The chief Engineer was requested to instruct a land surveyor to measure the City's property reserved for La casse street on Notre-Dame street, and to ascertain whether the Grand Trunk Ry Co. is encroaching on the City's property with its sidings.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary

Report of meeting held on the 22nd October 1912, p.m.

Present: The same members as above.

1.—His Worship the Mayor informed the Board that he had received from the Municipality of St. Paul l'Ermite a cheque of \$125 for the benefit of the fire brigade.

Resolved: That a report be made informing the Council informed accordingly.

2.—Submitted a report from the Law Department "re" application from the Central Railway Company of Canada to the Board of Railway Commissioners for the approval of the diversion of its line within the City of Montreal.

Resolved: That a report be made informing the Council that the Board had instructed the Law Department to appear before the Board of Railway Commissioners and, should such change of site be allowed, to insist upon the tracks being laid under the City's streets, including Côte

soient également construits sous terre, de façon à ce qu'il n'y ait pas de traverses de rues à niveau, et de prendre toutes les autres mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la Ville.

Ajournement.

L. N. SENECA,
Secrétaire.

* * *

COMMISSION SPECIALE RE CODIFICATION DES REGLEMENTS SANITAIRES.

Compte rendu de l'assemblée du 22 octobre 1912

Sont présents: MM. les échevins Garceau, Président; Poissant, Morin.

Assistant aussi à l'assemblée M. l'échevin Drummond, MM. les Dr. L. Laberge, Dr. J. E. Laberge et M. A. J.G. Hood, M. V.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et acceptées.

Le président fait quelques observations concernant les dispositions des règlements sanitaires projetés et la Commission commence à en faire l'étude section par section.

Après lecture des sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Résolu: Qu'elles soient adoptées telles qu'amendées, sauf l'approbation de l'avocat de la Cité.

La section No. 31 étant lue, le Médecin Officier de Santé se déclare catégoriquement contre tout balayage à sec des trottoirs et des chaussées. Le balayage à sec ne devrait pas être toléré nulle part, ni dans les maisons éducationnelles, industrielles ou publiques. Cette méthode du balayage à sec devrait être défendue par nos règlements dans l'intérêt de la santé publique. La Ville elle-même devrait cesser de faire le balayage à sec de ses chaussées.

Résolu: Que la section No. 31 soit adoptée telle que lue et amendée.

Après lecture des sections 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, il est

Résolu: Qu'elles soient adoptées telles que lues et amendées.

Le Médecin Officier de Santé attire l'attention de la Commission sur l'importance de la section No. 40 concernant l'affiche "non habitable" devant être posée sur la porte de toute pièce d'un logement dépourvue de fenêtre. Il dit qu'il est impossible de pouvoir définir d'une manière certaine l'usage que les occupants feront de cette pièce elle peut servir de garde-robe, d'endroit pour mettre des meubles, pour serrer le linge aussi bien que pour loger des personnes. En ayant cette affiche posée sur la porte de ladite pièce, à la vue des personnes intéressées, elles se trouvent par le fait même averties que cet appartement ne peut servir de logement à aucune personne, autrement elles sont passibles de la pénalité que comporte telle offense, pour avoir été en contravention aux règlements sanitaires.

Résolu: Que la section No. 40, telle que lue, soit adoptée.

En ce qui concerne le mode de pénalité exigé par nos règlements, le Médecin Officier de Santé, suggère que lors de la troisième condamnation d'une personne pour la même offense, une amende de \$10 ou \$25 par jour soit exigé par le tribunal pour chaque jour que la nuisance existe lorsque ladite personne refuse ou néglige de se conformer aux règlements sanitaires après avoir été légalement averti par un avis officiel du Bureau d'Hygiène.

Résolu: Que la section No. 41 soit adoptée telle que lue.

Résolu: Que M. l'ex-échevin Noé Leclaire et M. J. E. Doré, Ingénieur Sanitaire, soient invités à prêter leur concours à la Commission et à assister à sa prochaine assemblée.

L'assemblée s'adjourne alors.

LEO DE LONGCHAMPS,
Secrétaire.

St. Michel Road and also to ask that the terminus of said Company be also laid under ground, so that there may be no street level crossings, and to take all the other necessary measures in order to protect the City's interests.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

* * *

SPECIAL COMMITTEE Re CONSOLIDATION OF THE SANITARY BY-LAWS

Report of meeting held on the 22nd October 1912.

Present: Ald. Garceau, chairman, Poissant and Morin.

Ald. Drummond, Drs Laberge and P. E. Laberge and Mr. A. J. G. Hood, V.S., also attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

The Chairman made some remarks concerning the provisions of the proposed sanitary by-laws and the Committee proceeded to consider the same section by section.

Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 being read, it was

Resolved: That the same be agreed to, as amended, subject to the City Attorney's approval.

Section No. 31 being read, the Medical Health Officer strongly objected to the dry sweeping of sidewalks and roadways. The dry sweeping should not be tolerated in the educational, industrial public houses nor anywhere else. The dry sweeping method should be forbidden by our by-laws in the interest of public health. The City itself should cease the dry sweeping of its roadways.

Resolved: That section No. 21 be adopted as read and amended.

After sections 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 had been read it was

Resolved: That the same be agreed to as read and amended.

The Medical Health Officer called the attention of the Committee to the importance of section No. 40, concerning the poster "Unhabitable" to be placed on the door of every room of a lodging not provided with a window.

He stated that it was impossible to describe with certainty the use which the occupants might make of said room, it may be used as a wardrobe or for the storage of furniture, as a linen-press as well as to lodge persons. By having said poster placed on the door of such room within sight of the interested parties, the latter would thereby be warned that the room in question cannot be used for habitation purposes, otherwise, they would be liable to a penalty for having contravened the sanitary by-laws.

Resolved: That section No. 40, as read, be agreed to.

As regards the nature of the penalty provided by our by-laws, the Medical Health Officer suggested that, on the third condemnation, of a person for the same offense, a fine of \$10 or \$25 per day be imposed by the Court, for each day the nuisance shall exist, when the offender refuses, neglects or fails to comply with the Sanitary by-laws, after having been legally notified by an official notice from the Board of Health.

Resolved: That section No. 41 be agreed to as drafted.

Resolved: That ex-ald Noé Leclaire and Mr. J. E. Doré, Sanitary Engineer, be invited to lend their assistance to the Committee and to attend the next meeting.

The meeting then adjourned.

LEO. DE LONGCHAMPS,
Secretary.

Compte rendu de l'assemblée du 23 octobre 1912, a. m.

Monsieur C. H. Godfrey, Président; MM. Lachapelle, Ainey et Dupuis.

1.—Soumise une réquisition No. 16 du Surintendant des Impressions et de la Papeterie pour impression et articles de papeterie pour les différents départements de l'Hôtel de Ville.

Approuvée.

2.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité recommandant de remettre à MM. Rivet, Glass & Sullivan, représentants Madame Ls. Véronneau une somme de \$33.63 pour arrérages de taxes dues pour l'année 1908, sur une propriété achetée de M. Désiré L. Desbois, ledit montant de taxes ayant été payé par ludit M. Desbois sans qu'il ait été fait d'entrée dans les livres de la Ville St. Louis et Madame Véronneau ayant payé le même montant par suite de ce fait.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que ladite somme soit remboursée comme ci-dessus.

3.—Soumis un rapport de M. Napoléon Boileau du Département des Edifices Municipaux, transmettant une liste de meubles requis pour le bureau de l'Avocat en Chef de la Cité, au coût de \$160.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de voter ladite somme de \$160 pour les fins de l'achat dudit ameublement.

4.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef recommandant d'accepter l'offre de la succession Bagg de céder à la Cité gratuitement et sans conditions cette partie de l'Avenue Baby montrée en vert sur le plan annexé audit rapport.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter ladite offre.

5.—Soumis un rapport de M. Napoléon Boileau du Département des Edifices Municipaux, au sujet d'une demande de certains locataires de propriétés appartenant à la Ville et acquise par cette dernière en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame ouest, de faire chauffer lesdites propriétés par la Ville.

Résolu: De référer au Département en Loi pour étude des documents, baux, etc., se rapportant à cette question, et pour rapport immédiat.

6.—Son Honneur le Maire prend son siège.

7.—Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture des soumissions pour la construction de l'égout collecteur du quartier Notre Dame de Graces, 1ère section.

Les soumissions suivantes sont ouvertes en présence des parties intéressées, et référées à l'Ingénieur en Chef pour rapport, et les chèques de dépôt ci-dessous mentionnés sont déposés entre les mains du Trésorier de la Cité.

Glibert, Paye & Cie, chèque de dépôt \$15,000

Alfred Dion, chèque de dépôt \$15,000.

Harris Construction Co., chèque de dépôt \$15,000.

8.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef déclarant que pour entreprendre l'enlèvement de la neige des trottoirs dans les rues de la Cité, il sera nécessaire de voter un crédit de \$11,133.60 pour l'achat des outils et de la machinerie requis pour ce travail.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de voter ladite somme pour les fins ci-dessus mentionnées.

9.—Soumise une offre de MM. Findlay & Howard de vendre à la Cité pour la somme de \$145,000 approximativement, un lot de terre partie ouest du No. du Cad. 199 pour les fins de l'établissement d'un parc dans le quartier Rosemont, ledit lot mesurant approximativement 1,261,760 pieds carrés, à raison de 11½ cents le pied, et borné au sud par le Boulevard Rosemont, au nord par la rue Beaubien et à l'est et à l'ouest par des rues.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter ladite offre.

Ajournement.

L. N. SENECAL,
Secrétaire

Report of meeting held on the 23rd October 1912, a.m.

Mr. C. H. Godfrey in the chair, Messrs Lachapelle, Ainey and Dupuis.

1.—Submitted requisition No. 16 from the Superintendent of Printing and Stationery for printing and stationery for the different departments of the City Hall.

Approved.

2.—Submitted a report from the City Treasurer, recommending that the sum of \$33.63 be refunded to Messrs Rivet, Glass & Véronneau representing madame Ls. Véronneau, for arrears of taxes due for the year 1908, on a property purchased from Mr. Désiré L. Desbois, the said amount of taxes having been paid by the said Mr. Desbois without the same being entered in the books of the Town of St. Louis and Madame Véronneau having paid the same on account of that.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said sum be reimbursed.

2.—Submitted a report from Mr. Nap. Boileau of the Municipal Buildings Department, transmitting a list of furniture required for the Chief City Attorney's office, at the cost of \$160.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

3.—Submitted a report from the Chief Engineer, recommending to accept the offer from the Estate Bagg to cede to the City gratuitously and unconditionally that part of Baby avenue, tinted green on the plan annexed to said report be accepted.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said offer be accepted.

5.—Submitted a report from Mr. Nap. Boileau of the Municipal Buildings Department, anent a request from certain tenants of properties belonging to the City purchased by the latter for the widening of Notre-Dame street west, to have said properties heated by the City.

Resolved: That the same be referred to the Law Department for examination of documents, leases, etc., and for an immediate report.

6.—His Worship the Mayor tooke his seat.

7.—And it being noon, the Board proceeded to open the tenders for the construction of a main sewer in Notre Dame de Graces ward, 1st section.

The following tenders were opened in presence of the interested partis, and referred to the Chief Engineer for a report and the cheques undermentioned are deposited with the City Treasurer:

Glibert, Paye & Coy., deposit cheque, \$15,000.

Alfred Pion, deposit cheque, \$15,000.

Harris Construction Co., deposit cheque, \$15,000.

8.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating that in order to remove the snow from the sidewalks and streets of the City, it will be necessary to vote an appropriation of \$11,133.60 to purchase the tools and machinery required for such work.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said sum be voted for the purposes above mentioned.

9.—Submitted an offer from Messrs Findlay & Howard to sell to the City for the approximate sum of \$145,000 a lot of land west part of cad. No. 199 for the purpose of establishing thereon a park in Rosemont ward, the said lot measuring approximately 1,261,760 square feet at the rate of 11½ cents per foot bounded on the south by the Rosemont Boulevard, on the north by Beaubien street and on the east and west by streets.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said offer be accepted.

Adjourned.

L. N. SENECAL,
Secretary.

Compte rendu de l'assemblée du 23 Octobre 1912, p. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef "re" Bernard et al vs la Cité, requête pour bref de mandamus concernant l'exécution de travaux dans le quartier Côte des Neiges.

Déposé aux archives.

2.—Soumis certains comptes de M. J. Emile Vanier, Ingénieur en charge du tunnel du Boulevard St. Laurent.

Résolu: De référer au Département en Loi (M. Lavallée) pour rapport.

3.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une offre de M. W. O. H. Dodds d'acheter la propriété Nos. 1902 et 1903 quartier St. Henri.

Résolu: D'informer M. Dodds que la Cité n'est pas prête à vendre cette propriété.

4.—Il est

Résolu: De prier le Département de l'Ingénieur en Chef de faire faire une subdivision en lots à bâtrir de cette partie de terrain que la Cité a acheté de la succession Gault, rue Ste Emilie, quartier St. Henri.

5.—Soumis un rapport de M. E. Le Bel, "re" expropriation rue Larivière vis-à-vis le numéro 1223 subd.10, quartier Ste Marie.

Résolu: De prier MM. Angers Delorimier & Godin de rencontrer Son Honneur le Maire concernant la réclamation de M. Bourdon.

6.—Soumis un rapport de l'Agent des Achats et des Ventes sur le résultat de la vente des matériaux de démolition des propriétés acquises par la Ville pour l'expropriation de la rue Roy.

Résolu: De transmettre une copie dudit rapport au Trésorier de la Cité et de le déposer aux archives.

7.—Submitted a report from the City Comptroller and la Cité recommandant que M. R. Piché soit nommé à la position d'assistant-commis comptable au Bureau de la division nord.

Résolu: D'approuver la nomination de M. Piché à ladite position à l'essai, au salaire de \$300 par année.

8.—Il est

Résolu: De donner avis à M. l'architecte Montbriant chargé de la construction du poste de pompiers No. 20 rue Craig, qu'il ait à notifier l'entrepreneur M. Damien Lalonde que le plancher du rez de chaussé est baissé et brisé et doit être refait, et qu'il ait à faire ces réparations à ses frais, l'architecte et le contracteur étant responsables des travaux.

9.—M. l'architecte Montbriant, l'Inspecteur des Bâtisses, le Chef du Département des Incendies et M. Bélair, contracteur, sont présents au Bureau en rapport avec la construction du poste No. 14, et après explications de la part de l'architecte, il est

Résolu: Que l'Inspecteur des Bâtisses soit prié de faire rapport le 5 novembre prochain, sur l'état des travaux dudit poste.

10.—MM. Aimé Geoffrion, Mac Pherson, ingénieur, P. W. St. Georges et M. Findlay, sont présents au Bureau, au sujet de la route de la Cie de Lachine Jacques-Cartier et Maisonneuve, à travers les rues Iberville, de Fleurimont et autres, Parc Molson; il demandent l'intervention de la Cité auprès de la Commission des Chemins de Fer, afin d'empêcher ladite Compagnie de traverser lesdites rues de la manière qu'elle le désire.

L'Ingénieur en Chef et M. P. W. St. Georges sont priés d'étudier ensemble la question, et de faire rapport pour que le Département en Loi de la Cité puisse être en mesure de donner son concours s'il y a lieu.

11.—Soumise une demande de M. R. Bolté, assistant agent des Achats et des Ventes, pour paiement d'une réclamation pour travail supplémentaire.

Résolu: Que le Bureau ne croit pas devoir faire droit à sa demande.

Ajournement.

L. N. SENECA
Secrétaire

Report of meeting held on the 23rd October 1912, p.m.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board.

1.—Submitted a report from the Chief Engineer "re" petition of Bernard et al, for a writ of mandamus against the City, anent the execution of works in Cote des Neiges ward.

Filed of record.

2.—Submitted copies of certain accounts transmitted by Mr. J. Emile Vanier, engineer in charge of the St. Lawrence Boulevard tunnel.

Referred to the Law Department (Mr. Lavallée) for a report.

3.—Submitted a report from the Chief Engineer on a letter from Mr. W. O. H. Dodds offering to purchase the property Nos 1902 and 1903, St. Henry ward.

Resolved: That Mr. Dodds be informed that the City is not prepared to sell said property.

4.—Resolved: That the Chief Engineer be requested to have the land which has been sold to the City by the Gault Estate on St. Emilie street, St. Henry ward, subdivided into building lots.

5.—Submitted a report from Mr. E. Le Bel, "re" expropriation of Larivière street, opposite No. 1223, subd. 10 St. Mary's ward.

Resolved: That Messrs Angers, de Lorimier and Godin be requested to confer with His Worship the Mayor in connection with Mr. Bourdon's claim.

6.—Submitted a report from the Purchasing and Sales Agent "re" proceeds of the sale of building materials on the properties purchased by the City for the expropriation of Roy street.

Resolved: That said report be filed of record and that a copy thereof be transmitted to the City Treasurer.

7.—Submitted a report from the City Comptroller and Auditor, recommending that Mr. R. Piché be appointed to the position of assistant accountant in the office of the north division.

Resolved: To appoint Mr. Piché to the said position, on trial, at a salary of \$300 per annum.

8.—That Mr Montbriant, architect for the construction of No. 20 fire-station, Craig street, be requested to notify Mr. Damien Lalonde, contractor, that the floor of the basement has sunk down and must be rebuilt, and that said repairs are to be made at his expense, the architect and the contractor being responsible for said works.

9.—Mr. Montbriant, architect, the Building Inspector, the Chief of the Fire Department and Mr. Bé'lair, contractor, appeared before the Board in connection with the construction of No. 14 fire-station, and, after explanations given by the architect, it was

Resolved: That the Building Inspector be requested to make a report on the 5th November next on the condition of the works at said station.

10.—Messrs Aimé Geoffrion, MacPherson, Engineer, P. W. St. Georges and M. Findlay, appeared before the Board, anent the route of the Lachine, Jacques-Cartier and Maisonneuve, across Iberville, de Fleurimont and other streets, and Molson Park, and asked that the City object before the Board of Railway Commissioners to said company crossing the above streets, as it proposes to do.

The Chief Engineer and Mr. P. W. St. Georges were requested to consider the matter together and to report in order that the Law Department may be in position to lend their assistance if necessary.

11.—Submitted a request from Mr. R. Rollé, Asst.-Purchasing and Sales Agent for the payment of a claim for extra work.

Resolved: That the Board does not deem it advisable to grant said request.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

Compte rendu de l'assemblée du 24 Octobre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" expropriation pour l'ouverture de la rue Drolet, de la rue du Palais à la rue Laurier.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant qu'il soit procédé à ladite expropriation suivant la loi, et que le Département en Loi soit chargé de prendre les procédures nécessaires à cet effet.

2.—Soumise une communication du Curé de la paroisse de Notre Dame des Victoires, demandant à la Ville d'acheter un certain terrain pour l'établissement d'un parc situé entre les rues Lacordaire et Louis Veuillot.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour préparation d'un plan et au président du Bureau des Estimateurs pour rapport sur l'évaluation municipale dudit terrain et le nom des propriétaires.

3.—Soumise une communication de M. A. Saint Pierre, avocat assistant de la Cité "re" réclamations de divers propriétaires pour prises de possession de terrains Boulevard St. Laurent (ancienne municipalité de la Ville St. Louis).

Résolu: De rejeter lesdites réclamations et de déposer le dossier aux archives.

4.—MM. Ennis, Davidson et le Major Hooper sont présents au Bureau et demandent, au nom de la Société pour la Prévention de la Cruauté aux Animaux, qu'il leur soit permis de prendre soin des fourrières. Le Chef de Police est appelé à ce sujet et après pourparlers, il est

Résolu: Vu le règlement concernant les chiens, de référer la question au Surintendant de Police pour s'assurer s'il a des objections au changement proposé par ladite société et au site qu'elle proposera.

5.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" remboursement de taxes réclamées par la succession Hogan.

Vu la déclaration du Trésorier de la Cité qu'il n'a pas de demande de ladite succession, il est

Résolu: De déposer le dossier aux archives, en attendant que ladite succession fasse une demande.

6.—Soumise une offre de M. A. Elliott, de vendre à la Cité au prix de \$7,000 une propriété située au coin des rues St André et Marie Anne.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour préparation d'un plan et au président du Bureau des Estimateurs pour rapport sur l'évaluation de ladite propriété.

7.—L'Honorable Ministre des Travaux Publics L. A. Taschereau et l'Assistant Procureur Général de la Province M. Chas. Lanctôt, sont présents au Bureau au sujet des ponts Viau et Lachapelle et de la construction que la Cité est autorisée à fournir à ce sujet. Après pourparlers, il est

Résolu: De référer toute la question à l'Ingénieur en Chef pour rapport complet.

Ajournement.

L. N. SENECA
Secrétaire.

Report of meeting held on the 24th October 1912, a.m.

His Worship the Mayor, all the members of the Board.

1.—Submitted a report from the Law Department "re" expropriation for the opening of Drolet street from Palace street to Laurier Avenue.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said expropriation be proceeded with according to law and that the Law Department receive instructions to take the necessary proceedings in this connection.

2.—Submitted a communication from the Rector of the parish of Notre Dame des Victoires asking that the City purchase a certain lot of land for the establishment of a park between Lacordaire and Louis Veuillot streets.

Resolved: That said communication be referred to the Chief Engineer with instructions to prepare a plan and to the President of the Board of Assessors for a report on the municipal assessment of said lot of land with the names of the proprietors.

3.—Submitted a communication from Mr. A. Saint Pierre, assistant City Attorney "re" claims of different proprietors in connection with certain lots of land taken on St. Lawrence Boulevard by the former municipality of the Town of St. Louis.

Resolved: That said claims be rejected and that the documents connected therewith be filed of record.

4.—Messrs Ennis Davidson and Major Hooper appeared before the Board and asked on behalf of the Society for the Prevention of Cruelty to Animals that they be allowed to take charge of pounds. The chief of Police was asked to express his opinion on this subject and after pourparlers, it was

Resolved: That in view of the By-law concerning dogs the question be referred to the Superintendent of Police in order to know whether he has any objection to the change proposed by the said society and to the location suggested.

5.—Submitted a report from the Law Department "re" refunding of taxes claimed from the Hogan Estate.

In view of the statement made by the City Treasurer, that no refund was claimed from him by the said estate, it was

Resolved: That the document be filed of record until the said estate has made a claim.

6.—Submitted an offer from Mr. A. Elliott, to sell to the City for the price of \$7,000 a property situated at the corner of St. André and Marie Anne streets

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer with instructions to prepare a plan and to the President of the Board of Assessors for a report on the assessment of said property.

7.—Hon. L. A. Taschereau, Minister of Public Works and Mr. Chas. Lanctôt, assistant Attorney General of the Province appeared before the Board, in connection with the Viau and Lachapelle bridges and the amount which the City is authorized to contribute in this connection, after pourparlers, it was

Resolved: That the whole question be referred to the Chief Engineer for a complete report.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary

Compte rendu de l'assemblée du 24 octobre 1912, p. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une offre de M. A. Théoret d'acheter de la Cité le résidu du lot No. 3912-303 quartier Emard.

Résolu: D'informer M. Théoret que le Bureau sera prêt à prendre en considération une offre à raison de 75 cents le pied.

2.—Soumis un rapport de M. N. Boileau du Département des Edifices Municipaux, au sujet de la condition dangereuse pour le feu dans laquelle se trouve la cave des maisons Nos. 1503, 1505 et 1507 de la rue Notre Dame ouest.

Résolu: De charger le Département de l'Incinération de faire le nettoyage de ladite cave.

3.—Sur recommandation de l'architecte F. G. Todd, chargé de la surveillance des travaux du Champ de Mars et de l'Ingénieur en Chef et vu le consentement de l'entrepreneur desdits travaux, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant le remplacement de la maçonnerie en pierre taillée à chanfrein pour le mur de soutènement de la rue St. Gabriel, au coût de \$1,200 imputable sur la balance du crédit voté pour améliorations au Champ de Mars.

4.—Il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant qu'il soit procédé à l'expropriation forcée des terrains nécessaires à l'ouverture de la rue Drolet, depuis la rue du Palais jusqu'à l'avenue Laurier, et que les Avocats de la Cité soit autorisés à prendre les procédures requises à cette fin, conformément aux dispositions de la loi.

5.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur les soumissions reçues pour la construction de la première section de l'égout collecteur destiné à supprimer le champ d'épuration du quartier Notre Dame de Graces, recommandant d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, The Harris Construction Company, au prix de \$139,253.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

6.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que les permis suivants soient accordés:

10. Horace J. Gagné, permis d'ériger deux maisons de deux logements chacune sur la rue Oxford, entre la rue Sherbrooke et le C. P. R. N. Cad. 176, subd. 110 et 111 du quartier Notre Dame de Graces.

20. Jos. Chevalier, permis d'ériger deux maisons de deux logements chacune sur l'Avenue Prud'homme, No. Cad. 109 subd. 63 et 64 quartier Notre Dame de Graces.

7.—Il est

Résolu: De faire rapport au Conseil comme suit:

10. Le Lieutenant Gouverneur en Conseil se prévalant de l'autorité à lui conférée par le statut 2 Geo. V, chap. 8, a dûment constitué la Commission Métropolitaine des Parcs, établie par la même loi, dans le but d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour créer un système de parcs, de voies de communication améliorées et d'habitations modèles pour les classes ouvrières dans l'île de Montréal et ses environs, et à cette fin il a nommé sept personnes résidant dans ladite île de Montréal, dont l'une est le Maire actuel de la Cité.

20. La section 19 de la loi ci-dessus décrète néanmoins que les dispositions de cette loi ne peuvent s'appliquer à une cité ou à une ville qu'avec le consentement du conseil municipal exprimé par règlement, et que toute cité ou ville sise sur l'île de Montréal ou sur les autres îles ou îlots mentionnées à la section 11, est autorisée à accorder ce consentement, recommandant que les dispositions de la loi 2 Geo. V, intitulée "Loi établissant la Commission Métropolitaine des Parcs" s'appliquent à la Cité de Montréal et qu'un règlement soit passé par le Conseil de Ville de ladite Cité, exprimant à cette fin le consentement de ce dernier.

8.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" interprétation de la loi 2 Geo. V, chap. 3, en ce qui concerne le montant que la Cité de Montréal est autorisée à contribuer dans le prix de vente des ponts Viau et La-chapelle, et des chemins macadamisés de l'île Jésus. Il est

Report of meeting held on the 24th October 1912, p.m.

His Worship Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board.

1.—Submitted a report from the Chief Engineer, anent an offer from Mr. A. Théoret to purchase from the City the residue of lot No. 3912-303, Emard ward.

Resolved: To inform Mr. Théoret that the Board are prepared to consider an offer at the rate of 75 cents per foot.

2.—Submitted a report from Mr N. Boileau of the Municipal Buildings Department anent the dangerous condition, for fire, of the cellar in the houses bearing Nos. 1503-1505 and 1507 of Notre Dame street west.

Resolved: That the Incineration Department be instructed to clean the said cellar.

3.—On the recommendation of Architect F. G. Todd, overseer and supervisor of the Champ de Mars works and of the Chief Engineer and in view of the consent of the contractor of said works it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the rough masonry provided for in the original specifications, be replaced by a chamfered cut stone masonry for the retaining wall on St. Gabriel street, at the cost of \$1,200 chargeable against the balance of the appropriation voted for improvements to the Champ de Mars.

4.—It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the expropriation of the lots of land required for the opening of Drolet street be proceeded with from Palace street and Laurier Avenue, and that the City Attorneys be authorized to take the necessary proceedings in this connection according to law.

5.—Submitted a report from the Chief Engineer anent the tenders received for the construction of the first section of the main sewer which is to replace the drainage farm in Notre Dame de Graces ward, recommending that the contract be awarded to the lowest tenderer, The Harris Construction Company, at the price of \$139,253.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

6.—On a recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: That a report to be made to Council recommending that the following permits be granted:

10. To Mr. Horace J. Gagné, permit to erect two houses containing two lodgings, each on Oxford street, between Sherbrooke street and the C. P. R. Cad. No. 176, subd. 110 and 111 of Notre Dame de Graces ward.

20. To Jos. Chevalier, for a permit to erect two houses containing two lodgings each, on Prud'homme avenue Cad. No. 109 subd. 63 and 64 of Notre Dame de Graces ward.

7.—It was

Resolved: To report to Council as follows:

10. The Lieutenant Governor in Council availing himself of the authority conferred upon him by the act 2 Geo. V, chapter 8 has duty constituted the Metropolitan Parks Commission, established by the said statute, to consider the best means to be taken in order to create a system of parks to secure improved means of communication and to provide model dwellings for the working classes on the Island of Montreal and its vicinity, and for that purpose has appointed seven persons residing in the Island of Montreal one of whom shall be the Mayor of Montreal for the time being.

20. Section 19 of said act enacts nevertheless that the provisions thereof shall not apply to any city or town except with the consent of the municipal council expressed by by-law, and every city or town on the Island of Montreal or on the other island mentioned in section 11 is authorized to give its consent, recommending that the provisions of the statute 2 Geo. V, entitled "An act to establish the Metropolitan Parks Commission" apply to the City of Montreal, and that a by-law be passed by Council of the said City expressing the consent of the latter.

8.—Submitted a report from the Law Department "re" interpretation of the act 2 Geo. V, chap. 3 concerning the amount which the City of Montreal is authorized to

Résolu: De faire rapport au Conseil comme suit:

1o. La loi 2 Geo. V, chap. 3, intitulée: "Loi ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Île Jésus" a pour objet non seulement de ratifier et de déclarer valide et légal l'acte de vente passé le Notaire Camille Paquet, entre le Gouvernement de la Province de Québec et la Compagnie des Chemins de Péage de l'Île Jésus, le 25 janvier 1912, et reproduit comme cédule A de ladite loi, mais aussi de donner ensuite à la convention soutenue dans cette vente.

2o. L'acte comporte que la cession est faite moyennant la somme de \$140.000 dont \$50,000 payables comptant, et la balance, savoir \$90,000 payable le 1er juillet alors prochain, avec intérêt au taux de 5% par an à compter du 5 janvier 1912, et payable en même temps que la somme capitale;

3o. Par la loi ci-dessus, non seulement tous les priviléges de ponts, chemins ou barrière de péage, conférés à la Compagnie, ou possédés par elle, ou aucun de ses membres, sont abolis et déclarés nuls et sans valeur légale quelconque, mais encore, le pont Viau, ainsi que le chemin qui y conduit, dans les limites du quartier Ahuntsic sont, à compter de la section de la loi, déclarés être la propriété de la Cité de Montréal qui doit pourvoir à leur entretien.

Quant au pont Lachapelle, il est déclaré devenir la propriété conjointe du Gouvernement et du Comté de Laval et devoir à l'avenir être entretenu par ledit comté, le Gouvernement lui remboursant annuellement la moitié du coût de l'entretien, jusqu'à l'annexion de Cartierville à la Cité, mais que lors de cette annexion, la cité deviendra propriétaire du pont en question et devra pourvoir à son entretien;

4o. En outre, la Cité est autorisée à contribuer jusqu'à concurrence de \$60.000 pour aider à payer ladite somme de \$140,000 et à payer sa contribution au Gouvernement dès que ce dernier aura effectué le règlement autorisé par la loi;

5o. Tel qu'il appert de l'opinion du Département en Loi, en date du 26 courant, la loi doit s'interpréter non pas seulement comme conférant à la Cité la faculté de payer la somme de \$60.000 mentionnée dans la section 5 du statut, mais encore comme l'obligeant au paiement de cette somme.

En conséquence, nous vous recommandons de bien vouloir voter un crédit à même le fonds d'emprunt, au montant de \$60.000 pour permettre à la Cité de payer la somme ci-dessus au Gouvernement de la Province de Québec, tel que le veut la loi.

Ajournement.

L. N. SENECA.
Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 25 Octobre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Résolu: De demander à l'Ingénieur en Chef de faire rapport sur la question de l'échevin Bastien au Bureau, savoir s'il ne serait pas préférable d'acheter la propriété de l'église qui se trouve sur le Boulevard Gouin et qui empêche la continuation des travaux d'égouts par le contracteur Giguère, ce dernier prétendant voir un extra considérable, s'il lui faut contourner ladite propriété, vu que les autorités de l'église empêchent de passer l'égout sur leur propriété.

2.—L'échevin Bastien, l'échevin Turcot et M. A. Dupuis, représentant la Ross Realty Company, se présentent devant le Bureau au sujet du changement de nom de la rue St. Denis dans le quartier Ahuntsic.

Après avoir entendu les parties, le Bureau décide de référer la question à l'Ingénieur en Chef pour rapport sur la valeur des prétentions respectives des parties.

3.—Soumis un rapport du Contrôleur et Auditeur de la Cité sur une lettre de M. P. J. Champagne, comptable de son département, offrant sa résignation comme tel sous certaines conditions. Vu le rapport ci-dessus mentionné, et attendu que, d'après le Contrôleur et Auditeur de la Cité, il est impossible à cette saison de l'année, d'ac-

contribute for the purchase of the Viau and Lachapelle bridges and of the macadamized roads on the Isle Jesus, it was

Resolved: To report to Council as follows:

1o. The object of the act 2 Geo. V, chap. 3 entitled "An act to ratify the sale of the Viau and Lachapelle bridges and of the macadamized roads on the Isle Jesus" is not only to ratify and to declare valid and legal the deed of sale passed before Camille Paquet, notary, between the Quebec Provincial Government and the Turnpike Trust act as schedule A, but also to give effect to the agreement mentioned in said deed of sale.

2o. The act enacts that the above sale is made for the sum of \$140.000 of which 50.000 payable in cash, and the balance ie \$90,000 payable on the 1st of July next, with interest at the rate of 5% per annum from the 5th of January 1912, and payable at the same time as the principal.

3.—By the act above mentioned, not only all the toll road or bridge privileges vested in the Company, or possessed by it, or any of its members are abolished and declared null and without any legal value whatsoever, but the Viau bridge, as well as the bridge leading to the same, within the limits of Ahuntsic ward. are, from the coming into force of the said act, to become the property of the City of Montreal which must hereafter maintain the same.

As to the Lachapelle bridge, it is enacted that it shall become the joint property of the Government and of the County of Laval, to be in the future, maintained by the said County, the Government to refund annually half of the cost of maintenance, until Cartierville has been annexed to the City, but after such annexation the City shall become the owner of said bridge and shall maintain the same.

4o. Moreover the City is authorized to contribute an amount of \$60,000 as its share of the said sum of \$140,000 and to pay its contribution to the Government as soon as the latter shall have effected the settlement authorized by the act;

5o. As appears by the opinion of the Law Department, of date the 26th instant, the act must be interpreted as giving the City not only the right to pay the sum of \$60,000 mentioned in section 5 of the statute, but, compelling it to pay the said sum;

We therefore, recommend that an appropriation of \$60,000 be voted, out of the loan fund in order to allow the City to pay the above sum to the Quebec Provincial Government, as required by law.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

Report of meeting held on the 25th October 1912 a. m.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and a¹ the members of the Board.

1.—Resolved: That the City Engineer be requested to report on the question put by Ald. Martin to Board, as to whether it would not be better to purchase the property of the Church which is on Boulevard Gouin and prevent the continuation of the sewer works being performed by contractor Giguère, the latter contending that the cost will be much higher if he has to turn round said property, in view of the fact that the proprietors of the church object to the sewer being laid through their property.

2.—Ald. Bastien and Turcot and M. A. Dupuis, representing the Ross Realty Company, appeared before the Board anent the change of name of St. Denis street in Ahuntsic ward.

After having heard the parties, the Board decided to refer the matter to the Chief Engineer for a report on the value of their respective contentions.

3.—Submitted a report from the City Comptroller and Auditor on a letter from Mr. P. J. Champagne, accountant in his department, offering his resignation as such on certain conditions. In view of the above mentioned

corder un congé de quatre ou cinq semaines tel que demandé par ledit M. Champagne, il est

Résolu: D'accepter la résignation dudit M. Champagne aux termes de sa lettre en date du 17 octobre, ladite résignation devant prendre effet le 17 octobre courant.

4.—Soumise une communication de M. A. Larocque, demandant de faire diminuer le prix du loyer de la maison qu'il occupe et qui appartient à la Cité.

Résolu: Que le Bureau ne peut faire droit à cette demande.

5.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef recommandant d'accepter l'offre de M. E. H. Hébert de céder à la Cité gratuitement et sans conditions les parties des Avenues Beaconsfield, Hingston, et Godfrey montrées en couleur rouge sur le plan annexé audit rapport.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter ladite offre.

6.—Soumise une communication du Vice Président de la Compagnie du Grand Tronc demandant de faire effacer la ligne homologuée de la rue Wellington, entre la rue Bridge et le tunnel de la rue Wellington.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

7.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef recommandant que à Montreal Street Railway Co., soit autorisée à construire une voie d'évitement temporaire sur le côté est de l'avenue Côte des Neiges, au nord de l'avenue des Cèdres, en vue de réduire le coût du travail de réduction du niveau de l'avenue Côte des Neiges, le coût de ce travail devant s'élèver à environ \$1.000

Résolu: D'accorder ladite autorisation à la Montréal Street Railway, ladite somme de \$1.000 devant être imputée sur le crédit voté à cet effet, et pourvu que ladite autorisation n'intervienne en rien dans les droits respectifs des parties.

8.—A la suggestion de M. le Commissaire Godfrey, il est

Résolu: De demander à l'Ingénieur en Chef s'il ne serait pas dans l'intérêt de la Cité de faire construire une voie d'évitement (siding) à la pompe du bas niveau de l'aqueduc, pour décharger le charbon et autres matériaux.

9.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef déclarant que M. Henri Jetté, qui a été nommé par résolution en date du 2 courant, Ingénieur au Département de la Voirie, ne peut accepter cette position pour cause, et recommandant que M. J. E. Wickham soit nommé à ladite position, aux lieu et place de M. Jetté.

Résolu: Que ladite résolution du 2 courant nommant M. Jetté à ladite position soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que M. J. E. Wickham soit nommé à cette position, au salaire de \$900 par année, ledit salaire devant être pris à même la balance disponible du crédit de \$10.000 pour l'augmentation du personnel du département des Travaux Publics.

10.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: D'autoriser la pose de 325 pieds de conduites principales de 8" dans la rue Girouard (Chapleau), au coût de \$750.00 ledit montant devant être imputé sur le crédit voté pour la pose de conduites principales.

11.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de la pose de conduites d'eau et de la construction d'égout dans la partie nord du quartier St. Antoine, en vue de l'établissement de la nouvelle station de pompage, Avenue des Cèdres.

Résolu: Conformément audit rapport, d'autoriser la pose de 800 pieds de tuyaux de 8 pouces de diamètre pour relier les deux bouts qui existent actuellement dans ladite Avenue, au coût de \$1.265 et de faire rapport au Conseil recommandant qu'une somme de \$8.400 suivants détails mentionnés audit rapport de l'Ingénieur en Chef, soit votée pour la construction d'un égout dans l'avenue des Cèdres, depuis le chemin de la Côte des Neiges jusqu'à un point 279 verges linéaires à l'est, quartier St. André et qu'instructions soient données au Département des Travaux Publics de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux d'égouts et de la pose de conduites d'eau dans ladite Avenue, soient faits simultanément.

12.—Attendu que par la loi 2 Geo. V, chap. 56, art. 37, la Cité est tenue dans un délai de 12 mois, à compter du 3 avril 1912, d'acquérir à l'amiable ou d'exproprier les immeubles nécessaires pour ouvrir la rue Cartier, de la rue de Montigny jusqu'à une ligne tirée entre deux points marqués A et R sur un plan préparé par l'Ingénieur de la Cité, Le

report and whereas according to the City Comptroller and Auditor, it is impossible at this season of the year to grant four or five weeks leave of absence as requested by the said Mr. Champagne, it was

Resolved: To accept the resignation of the said Mr. Champagne upon the terms of his letter dated the 17th October, said resignation to take effect on the 17th October instant.

4.—Submitted a communication from Mr. A. Larocque asking that the rate of the rent of the house occupied by him and owned by the City be reduced

Resolved: That the Board does not deem it advisable to grant said request.

5.—Submitted a report from the Chief Engineer, recommending that Mr. E. H. Hebert's offer to cede gratuitously and unconditionally parts of Beaconsfield, Hingston and Godfrey avenues, tinted red on the plan annexed to said report, be accepted.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer be accepted.

6.—Submitted a communication from the Vice-President of Grand Trunk Ry Co. asking that the homologated line of Wellington street, between Bridge street and the Wellington street tunnel be erased

Referred to the Chief Engineer for a report.

7.—Submitted a report from the Chief Engineer, recommending that the Montreal Street Ry Co. be authorized to lay a temporary siding on the east side of Côte des Neiges avenue, north of Cedar avenue, in order to lessen the cost of reducing the level of Côte des Neiges avenue, the cost of said work amounting to about \$1.000.

Resolved: To grant said authorization to the Montreal Street Railway Co., said sum of \$1.000 to be charged against the appropriation voted for said purpose, and provided said authorization shall in no wise affect the respective rights of the parties.

8.—At the suggestion of Commissioner Godfrey, it was

Resolved: To ask the Chief Engineer if it would not be in the interest of the City to have a siding laid at the low level pumping station of the Aqueduct, for the unloading of coal and other materials.

9.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating that Mr. Henri Jette who was appointed by resolution dated the 2nd instant, Engineer in the Roads department, cannot accept said position, for cause and recommending that Mr. J. E. Wickham be appointed to said position,

Resolved: That said resolution of the 2nd instant appointing Mr. Jetté to the said position be repealed and annulled to all intents and purposes and that Mr. J. E. Wickham be appointed to said position at a salary of \$900 per annum, his salary to be charged against the available balance of the appropriation of \$10 000 voted for the increase of the staff of the Public Works department.

10.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: To authorize the laying of 325 feet of 8" mains in Girouard street (Chapleau), at a cost of \$750. said sum to be charged against the appropriation voted for the laying of mains.

11.—Submitted a report from the Chief Engineer on the laying of mains and sewers in the north part of St. Antoine ward, in view of the establishment of a new pumping station on Cedar avenue.

Resolved: In accordance with said report, to authorize the laying of 800 feet of 8 inch pipes in order to connect the ends of the two mains now existing in said avenue, at a cost of \$1265, and to report to Council, recommending that a sum of \$8.400 be voted, as per details mentioned in said report of the Chief Engineer, for the laying of 3 sewer in Cedar avenue, from Côte des Neiges Road to a distance of 279 yards eastwards, St. Andrew ward and to request the Public Works department to take the necessary measures in order that the sewers and water mains may be laid simultaneously in said avenue.

12.—Whereas by the act 2 Geo. V, chap. 56, art 37, the City is held to acquire by mutual agreement or expropriate the immoveables required for the opening of Cartier street from de Montigny to a line drawn between two

coût de cette amélioration étant payable moitié par la Cité et moitié par les propriétaires des immeubles riverains de la partie de ladite rue Cartier ainsi prolongée, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que les offres suivantes soient acceptées, sujet à ratification par la Législature, et à livraison des propriétés le 1er mai prochain 1913, savoir:

1o. Offre de la succession Alf. Nap. Roy et de le successeur Alf. Roy, fils, de vendre à la Cité les immeubles portant les Nos. civiques 987, 989, 991, 993, 979, 981, 983, et 985 de la rue de Montigny est, No. Cad. 615, subd. 3-4-5 et 6 du quartier Ste Marie pour la somme de \$19.000

2o. Offre de la Diamond Flint Glass Company de vendre toutes leurs propriétés étant partie du lot No. Cad. 615 quartier Ste- Marie mesurant 121660 pieds en superficie, à raison de 65 cents le pied pour une somme de \$69,079.60.

13.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que les permis suivants soient accordés:

1o. J. A. Chevrier, permis d'ouvrir une boutique de forge dans une bâtie située sur le lot No. Cad. 152, subd. 7, 39 rue de la Roche, quartier Duvernay.

2o.—Emile Labelle, permis d'installer une chaudière à vapeur de 16 c. v. et un moteur électrique de 50 c. v. sur le lot No. Cad. 602 subd. 161 rue de Lorimier.

3.—Rousseau & Poitras, permis d'ériger une boutique de forge sur le lot No. Cad. 155, 62 rue St. Timothée, quartier St. Jacques.

14.—Soumis un rapport de la Commission de Législation, recommandant qu'un crédit de \$2 500 soit voté pour payer les honoraires exigés par les règles de la Législature Provinciale, en rapport avec le bill qui doit être soumis par la Cité, ainsi que pour la préparation de ce bill, frais d'annonces, frais de sténographie, dépenses de délégués et autres dépenses de même nature

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que ladite somme soit votée pour les fins ci-dessus mentionnées.

15.—Soumis un rapport du Surintendant de l'Incinération, transmettant les certificats du médecin-vétérinaire, attestant que les chevaux portant les Nos. 132-160 et 204 sont improprez au service, et recommandant qu'il soit procédé à la vente desdits chevaux.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que lesdits chevaux soient vendus à l'encaissement.

L. N. SENECA
Secrétaire

Adjourned.

Compte rendu de l'assemblée du 25 octobre 1912, p.m.

Son Honneur le maire L. A. Lavallée, tous présents.

1.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil tenue le 21 octobre 1912, à l'effet de demander aux Commissaires s'il ne serait pas opportun d'effacer la ligne homologuée de la rue Marie-Anne, entre les rues Saint André et Saint-Hubert.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour préparation d'un plan et pour rapport sur l'opportunité d'effacer la ligne homologuée de la rue Marie-Anne.

2.—Soumis un rapport du Département en Loi "re" avis de la Commission de Chemin de Fer, au sujet de l'audition de certaines causes le 15 octobre prochain.

Déposée aux archives.

3.—Soumise une offre de M. N. Giguère de vendre à la Cité pour le prix de \$10,000 une machine pour le nettoyage des égouts.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport sur la valeur de la proposition au point de vue technique.

points marked A and B on a plan prepared by the Engineer. The cost of said improvement shall be paid one-half by the City and one half by the proprietors of immovables bordering upon that part of Cartier street which is to be extended.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following offers be accepted, subject to ratification by the Legislature and said properties to be delivered on the 1st of May next, 1913, to wit:

1o. Offer from the Alf. Nap. Roy Estate and the Alf. Roy, junior, Estate, to sell to the City the immovable bearing civic Nos. 987, 989, 991, 993, 979, 981, 983 and 985 of de Montigny street cad. lot No 615, subd. 3-4-5 and 6 of St. Mary's ward, for the sum of \$19,000.

2o. Offer from the Diamond Flint Glass Company to sell all their properties forming part of cad. lot No. 615 of St. Mary's ward, measuring 121.660 feet, at the rate of 65 cents per foot for a sum of \$69,079.60

13.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: To report to Council, recommending that the following permits be granted:

1o. J. A. Chevalier, permit to open a forge in a building situated on Cad. lot No 152, subd. 7, 39 de la Roche street Duvernay ward.

2o. Emile Labelle, permit to erect a 16 h. p. steam boiler and a 50 h. p. electric motor on cad. lot 602, subd. 161, de Lorimier street

3o. Rousseau & Poitras, permit to erect a forge on cad. lot No. 155, 62 St. Timothée street, St. James ward.

14.—Submitted a report from the Legislation Committee, recommending that an appropriation of \$2 500 be voted to pay the fees required by the rules of the Provincial Legislature, in connection with the bill to be submitted by the City and for the preparation of said bill, advertisements, stenographer's fees, expenses of delegates and other similar expenses.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said sum be voted for the above mentioned purposes

15.—Submitted a report from the Superintendent of the Incineration department transmitting certificates from veterinary surgeons stating that horses bearing Nos 122-160 and 204 are unfit for service, and recommending that said horses be sold.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said horses be sold by public auction.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 25th October, 1912, p.m.

His Worship the Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board.

1.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council held on the 21st October 1912, asking the Commissioners if it would not be advisable to erase the homologated line of Marie-Anne street, between Saint André and Saint Hubert streets.

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer with instructions to prepare a plan and report on the advisability of erasing the homologated line of Marie-Anne street.

2.—Submitted a report from the Law Department "re" notice from the Railway Commission concerning the hearing of certain cases on the 15th October next.

Filed of record.

3.—Submitted an offer from Mr. L. Giguère to sell to the City for \$10,000 an appliance for the cleaning of sewers.

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer for a report as to the value of the said appliance from technical point of view.

4.—Le rapport sur les cas de fièvre typhoïde rapportée durant la semaine finissant le 12 octobre est soumis et déposé aux archives.

5.—Il est

Réolu: De poser la question suivante au Département en Loi avec prière d'y répondre le 26 courant.

"La loi passée à la dernière session de la Législature, par laquelle la Ville est autorisée à payer la somme de \$60,000 pour les ponts Viau et Lachapelle et un certain nombre de milles de chemin, prenant en considération la cédule de cette loi, s'interprète-t-elle comme constituant une obligation de payer la somme ci-dessus."

6.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Réolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'accepter les offres de cession de rues suivantes:

10. MM. H. et J. D. Lapointe, offrant de céder gratuitement et sans conditions les parties des rues Tanguay Marseille, Mousseau, Boyce, Honfleur, St-Donat, Ste-Famille et Boulevard Lapointe, marquées en rouge sur le plan.

20. The Central Railway Co., Ltd., offre de céder gratuitement et sans conditions les parties de l'avenue Sherbrooke et des rues Bélanger, St Zotique, Beaubien, Comte et de Fleurimont, montrées en rouge sur le plan.

7.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de la pétition des résidents de l'avenue Marchmont, concernant la fourniture de l'eau, déclarant que ladite avenue se trouve dans le quartier Mont Royal, desservi par la Montreal Water and Power Company, et que ladite compagnie ne doit fournir l'eau que si un revenu de 10% lui est garanti.

Réolu: De faire rapport au Conseil, attendu que les pétitionnaires ont donné une garantie ci-annexée, jusqu'à concurrence d'un montant de \$300, recommandant que les ordres nécessaires soient donnés à la Montreal Water & Power Company pour la forcer à fournir l'eau aux résidents de ladite avenue, la ville s'engageant à compléter la garantie annuelle de 10% du coût des travaux, requise par ladite Compagnie.

Ajournement.

L. N. SENECA,
Secrétaire.

4.—A return of cases of typhoid fever reported during the week ending the 12th October, was deposited and filed of record.

5.—It was

Resolved: To submit the following question to the Law Department with instructions to reply to the same on the 26th inst: "An act was passed at the last session of the Legislature, by which the City is authorized to pay the sum of \$60,000 for the Viau and Lachapelle bridges and certain number of miles of roadway. In view of the schedule of said Act, must said Act be construed as compelling the City to pay the above sum ?

6.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the offers of cession of the following streets be accepted:

10 Offer from Messrs H. and J. D. Lapointe, to cede gratuitously and unconditionally parts of Tanguay, Marseille, Mousseau, Boyce, Honfleur, Saint Donat, Sainte Famille streets and Lapointe Boulevard, tinted red on the plan.

20. Offer from The Central Railway Coy Ltd., to cede gratuitously and unconditionally parts of Sherbrooke avenue and Bélanger, Saint Zotique, Beaubien, Comte and de Fleurimont streets tinted red on the plan.

7.—Submitted a report from the Chief Engineer anent the petition of the residents of Marchmont Avenue, "re" water supply, stating that the said avenue is situated in Mount Royal ward, which is supplied by the Montreal Water and Power Company and that the said Company is held to supply the citizens residing on the same street with water only if a 10% revenue is guaranteed.

Resolved: That, inasmuch as the petitioners have given a guarantee to the amount of \$300, a report be made to Council recommending that orders be given to the Montreal Water & Power Company to supply water to the residents of the said avenue, the City binding itself to make up the annual guarantee of 10% of the cost of the works, required by the said Company.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU LUNDI, 25 NOVEMBRE 1912

Ordre du jour

RAPPORTS.

- 1— BUREAU DES COMMISSAIRES.—Recommandant l'émission d'un emprunt de £300,000.
- 2— BUREAU DES COMMISSAIRES.—Pour procéder à l'expropriation de la rue Mountain. (18 nov.)
- 3— BUREAU DES COMMISSAIRES.—Pour acheter une certaine propriété de M. J. Marshall pour l'élargissement de la rue Mountain. (18 nov.)
- 4— BUREAU DES COMMISSAIRES.—Pour acheter une certaine propriété de M. F. Langlois pour l'élargissement de la rue Mountain. (18 nov.)

AVIS DE MOTIONS

- 5— POISSANT.—Pour amender la charte "re" agrandissement du parc Lafontaine. (18 nov.)
- 6— MACDONALD.—"Re" Gazette Municipale (18 nov.)
- 7— PRUD'HOMME.—Pour amender le règlement concernant les édifices dans le quartier Mont Royal (18 novembre.)

MOTIONS

- LAPOINTE, L. A. et ROBINSON.—Pour amender la charte "re" Bureau des Commissaires. (18 novembre.)
- 8— MARTIN et VANDELAC.—Pour amender la charte "re" administration de la Ville. (18 novembre.)

REGLEMENTS

- 9— 2me et 3me lectures d'un règlement relatif aux salles de vues animées. (19 mars). (Imprimé.) (Clément.)*
- 10— 3ème lecture d'un règlement concernant les enseignes électriques. (22 avril.) (Imprimé.) (L. A. Lapointe.)*
- 11— 3me lecture d'un règlement à l'effet de supprimer les causes d'incendie. (13 mai.) (L. A. Lapointe.) (Imprimé.)
- 12— 3ème lecture d'un règlement pourvoyant à l'entretien des lots vacants. (13 mai.) (Lapointe L. A.) (Imprimé.)
- 13— 3ème lecture d'un règlement concernant les voitures qui se rendent aux incendies. (13 mai.) (L. A. Lapointe.) (Imprimé.)
- 14— 3ème lecture d'un règlement concernant les signaux d'alarme pour certaines voitures. (13 mai.) (L. A. Lapointe.) (Imprimé.)
- 15— 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant règlement No. 260 "re" édifices. (27 mai.) (L. A. Lapointe.)*

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF MONDAY, NOVEMBER 25th 1912

Order of the day.

REPORTS

- 1— BOARD OF COMMISSIONERS.—Recommending the issuing of a loan of £300,000.
- 2— BOARD OF COMMISSIONERS.—To proceed with the expropriation of Mountain st. (18th Nov.)
- 3— BOARD OF COMMISSIONERS.—To purchase a certain property from Mr. W. J. Marshall "re" widening of Mountain st. (18th Nov.)
- 4— BOARD OF COMMISSIONERS.—To purchase a certain property from Mr. F. Langlois "re" widening of Mountain st. (18th Nov.)

NOTICES OF MOTIONS

- 5— POISSANT.—To amend the Charter "re" enlargement of Lafontaine Park. (18th November.)
- 6— MACDONALD.—"Re" Municipal Gazette. (18th Nov.)
- 7— PRUD'HOMME.—To amend by-law "re" buildings in Mount Royal ward. (18th November.)

MOTIONS

- LAPOINTE, L. A. & ROBINSON.—To mend the Charter "re" Board of Commissioners. (18th Nov.)
- 8— MARTIN & VANDELAC.—For an amendment to the Charter "re" administration of the City (18th November.)

BY-LAWS

- 9— 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate moving picture halls. (19th March.) (Printed.) (Clément.)*
- 10— 3rd reading of a by-law "re" electric signs. (22 April.) (Printed.) (Lapointe, L. A.)*
- 11— 3rd reading of a by-law to suppress causes of fire. (13th May.) (Printed.) (Lapointe, L. A.)
- 12— 3rd reading of a by-law to provide for the care of vacant lots. (13th May.) (Printed.) (L. A. Lapointe.)*
- 13— 3rd reading of a by-law concerning vehicles proceeding to fires. (13th May) (Printed) (Lapointe, L. A.)
- 14— 3rd reading of a by-law concerning alarm signals for certain vehicles (13th May.) (Printed) (Lapointe, L. A.)
- 15— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 "re" buildings. (27th May.) (Lapointe, L. A.)*

- 16— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant les règlements Nos. 11 et 19 concernant les édifices dans le quartier Bordeaux. (15 juillet) (Ménard.)
- 17— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement à l'effet d'annexer une certaine partie du quartier Ste Marie au quartier Rosemont. (16 septembre.) (Drummond.) (Imprimé.)
- 18— 3^{me} lecture d'un règlement amendant le règlement No. 447 concernant les édifices sur la rue Angers (14 août.) (Imprimé.) (Judge.)
- 19— 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 358 et 434 "re" édifices dans le quartier St. Henri. (1er octobre.) (Létourneau.)*
- 20— 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement concernant les sifflets et les cloches des locomotives. (1er octobre.) (Lapointe, L. A.)
- 21— 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la "Electric Service Company of Canada" de vendre de l'énergie électrique (1er octobre.) (Lapointe, L. A.)
- 22— 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 414 "re" circulation. (9 août.) (Robinson.)
- 23— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 210 afin de permettre à la Cie des Tramways de Montréal de transporter des marchandises. (10 octobre.) (Bastien.)
- 24— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement No. 130 concernant la fumée. (10 octobre.) (Boyd.)
- 25— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement prohibant la circulation de locomotives routières. (Boyd.) (29 octobre.)
- 26— 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement "re" édifices dans le quartier Bordeaux. (Ménard) (31 octobre.)
- 16— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 11 and 19 concerning buildings in Bordeaux Ward. (15th July.) (Ménard.)
- 17— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex a certain part of St. Mary Ward to Rosemont ward. (16th September.) (Drummond.) (Printed.)
- 18— 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 447 "re" buildings on Angers St. (14th August.) (Printed) (Judge.)
- 19— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos. 358 and 434 "re" buildings in St. Henry ward. (1st October.) (Létourneau.)*
- 20— 2nd and 3rd reading of a by-law concerning locomotives whistles and bells (1st October.) (Printed) (Lapointe, L. A.)
- 21— 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Electric Service Company of Canada to sell power (1st October) (Lapointe, L. A.)
- 22— 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 414 "re" traffic. (9th August.) (Robinson.)
- 23— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 210 to allow the Montreal Tramways Co., to haul freight. (10th October.) (Bastien.)
- 24— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal and replace by-law No. 130 "re" smoke, (14th October.) (Boyd.)
- 25— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit traction engines. (Boyd.) (29th October.)
- 26— 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law "re" buildings in Bordeaux ward. (Ménard.) (31st October.)

NOTE.—Les items marqués ainsi: * ont été appelés et ** n'ont pas été pris en délibération (* une fois, ** deux fois).

NOTE.—Items marked thus: * were called and not proceeded with (* once, ** twice).



AVE ESPLANADE

Recullement de 20 pieds vers l'ouest, de la ligne homologuée de l'avenue Esplanade (côté est), entre les rues Duluth et Mont Royal, dans le quartier St. Jean Baptiste de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No. 31 au Palais de Justice de cette Cité, mardi le dix-septième jour de Décembre prochain, à dix heures et demie de l'avant midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St. Jean Baptiste de la Cité soit modifié en reculant, de 20 pieds vers l'ouest, la ligne homologuée de l'avenue Esplanade (côté est), entre les avenues Duluth et Mont Royal, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

LAURENDEAU, ARCHAMBAULT,
LAVALLÉE, DAMPHOUSE, JARRY,
BUTLER, ST. PIERRE.

Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville.
Montréal, 21 Novembre 1912.

QUARTIER ST-DENIS



RESULTAT DE LA NOMINATION POUR LA CHARGE D'ÉCHEVIN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la loi, la nomination des candidats pour la charge d'échevin dans le quartier Saint Denis de la Cité de Montréal, a eu lieu durant les heures de Bureau, entre le 11ème jour de novembre courant, à midi, et le 16ème pour de novembre courant, à midi, au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, avec le résultat suivant, savoir:

GAGNIER, Arthur Athanase, Agent, 1942, St. Denis.
GIROUX, David, Briquetier, 1936 St. Denis.
HOULE, Roméo, Gérant, 1714 St. Denis.

Ayant été mis en nomination, un poll est accordé.

AVIS PUBLIC est en outre donné, par les présentes, que l'élection pour la charge d'échevin dans le quartier Saint Denis de la Cité aura lieu, mercredi, le 27 novembre prochain, etc, que les polls seront ouverts ce jour là, dans ledit quartier, de 9 heures de l'avant midi à 7 heures de l'après midi.

INSTRUCTIONS DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIÈRE DE VOTER

L'électeur ne doit voter qu'une seule fois.

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui y sera déposé à cet usage, dans le carré voulu, selon qu'il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le dos, et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous officier rapporteur, qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.



ESPLANADE AVE

Removing, 20 feet westwards, of the homologated line of Esplanade avenue (east side). between Duluth and Mount Royal avenues, in the St. Jean Baptiste ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court of the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31, at the Court House of this City, on Tuesday, the seventeenth day of December next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Jean Baptiste ward in the said City be modified by removing, 20 feet westwards, the homologated line of Esplanade avenue (east side), between Duluth and Mount Royal avenues the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

LAURENDEAU, ARCHAMBAULT,
LAVALLÉE, DAMPHOUSE, JARRY,
BUTLER, ST. PIERRE.

Attorneys for the City of Montreal.
City Hall.
Montreal, November 21st 1912.



ST DENIS WARD

RESULT OF THE NOMINATION FOR THE OFFICE OF ALDERMAN

PUBLIC NOTICE is hereby given that, according to law the nomination of candidates for the office of Alderman for St. Denis ward of the City of Montreal, was held during office hours, between the 14th day of November instant, at noon, and the 16th day of November instant, at noon, at the office of the undersigned at the City Hall, with the following result, namely:

GAGNIER, Arthur Athanase, Agent, 1942 St. Denis.
GIROUX, David, Bricklayer, 1936 St. Denis.
HOULE, Roméo, Manager, 1714 St. Denis

Having been nominated, a poll is granted.

PUBLIC NOTICE is moreover given that the election for the office of Alderman for St. Denis ward of the City shall be held on Wednesday, the 27th day of November instant, and that the polls shall be opened on this day, in said ward, from 9 o'clock in the forenoon to 7 o'clock in the afternoon.

DIRECTIONS FOR THE GUIDANCE OF ELECTORS IN VOTING:

The elector is to vote only once.

The voter will go into one of the compartments, and with the pencil there provided, place a cross in the square he wishes, as he desires to vote.

The voter will then fold the ballot so as to show a portion of the back only, and also in such manner as to permit the annex to be detached without unfolding the ballot paper; he will then deliver the ballot paper so folded to the Deputy Returning Officer, who will place it in the Ballot Box, after having detached the annex. The voter will then forthwith quit the poll.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote il pourra le remettre à l'officier autorisé, qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si l'électeur fait plus d'une croix, ou fait quelque marque sur le bulletin au moyen de laquelle il peut être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin de vote hors du bureau de votation ou dépose frauduleusement dans la boîte du scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui aura été remis par le sous officier rapporteur, il sera passible de punition par une amende de cinq cents piastres ou un emprisonnement de six mois.

L. O. DAVID,
Officier Rapporteur

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 16 Novembre 1912.

QUARTIER ST-DENIS

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un bureau de renseignements a été établi par la Cité dans le quartier St. Denis de la Cité, au poste de police No. 15, au 2701, rue St. Hubert, au coin de la rue St. Zotique.

Et que ce bureau sera ouvert entre une heure de l'après-midi et dix heures du soir, les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 novembre courant, entre neuf heures de l'avant midi et dix heures du soir, les 25 et 26 novembre courant, et de neuf heures de l'avant midi à 7 heures du soir, le 27 novembre courant.

Le préposé audit bureau sera muni de listes électorales plan des arrondissements, listes de polls, etc., et il donnera avec plaisir aux électeurs tous les renseignements requis.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville.
Montréal, 16 Novembre 1912.

If a voter inadvertently spoils a ballot paper, he may return it to the proper officer, who, on being satisfied of the fact, will give him another.

If the elector makes more than one cross, or places any mark on the ballot paper, by which he can afterwards be identified, his vote shall be void and will not be counted.

If the voter takes the ballot paper out of the poll, or fraudulently puts into the Ballot Box, any other paper than the ballot paper given him by the Deputy Returning Officer, he will be subject to be punished by a fine of five hundred dollars or an imprisonment of six months.

L. O. DAVID,
Returning-Officer.

City Clerk's Office,
City Hall.
Montreal, November 16th, 1912.

ST-DENIS WARD

INFORMATION BUREAU

PUBLIC NOTICE is hereby given that an Information Bureau has been established by the City in St. Denis ward, at the Police station, No. 15, 2701 St. Hubert st., corner St. Zotique st.,

And that the same will be opened between the hours of one o'clock in the afternoon and ten o'clock in the evening on the 18th, 19th, 20th, 21st, 22nd and 23rd November instant, between the hours of nine o'clock in the morning at ten o'clock in the evening on the 25th and 26th November instant, and from nine o'clock in the morning to seven o'clock in the evening on the 27th November instant.

The Officer in charge of said bureau is provided with electoral lists, plan of polling subdivisions, lists of polls, etc and he will be pleased to give to the electors all necessary information.

L. O. DAVID,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall.
Montreal, November 16th, 1912.

